

# Ce que l'on ne vous dit pas ... sur les OGM

Bulletin d'information n° 26 Septembre-Octobre 2009

## Sommaire :

- Les études sur l'impact du squalène injecté.. p 5
- L'homme peut-il tout faire ?.. p 11-12
- OGM: contentieux entre la Pologne et l'UE.. p 13-15
- Transgénèse, cisgénèse, mutagenèse.. p 19-20
- Giono, réveille-toi, ils tuent le grand troupeau.. p 21
- Révolution énergétique à Cuba... p 22-23

*L'OMS réécrit le dictionnaire et impose sa définition du mot « pandémie ». Les labos pharmaceutiques réinventent la « science » et déclarent que seule une couverture vaccinale maximale peut stopper le virus. Le Ministère de l'Intérieur re-définit le « principe de précaution » qui signifie désormais que tout danger sanitaire potentiel tombe sous sa juridiction. La vaccination « ne sera pas obligatoire », mais en rangs serrés il faudra se presser dans des gymnases pour montrer un certificat de contre-indication qui sera « évalué » par un médecin (circulaire du 21/08/09). Le principe d'équivalence en substance des mots a achevé son œuvre.... Mais si leur modification génétique ne vous a pas encore atteint, organisez vous vite avant octobre: c'est maintenant « le mois qui tue »...*

*Ce bulletin est rédigé et diffusé par des citoyens soucieux de l'avenir des générations futures.*

## Le Directeur de l' E H E S P parle :

« La décision de vacciner toute une population ne peut pas être uniquement politique. Elle ne peut pas reposer sur une réunion des Ministres de la santé d'Europe ou d'ailleurs. Elle doit clairement s'appuyer sur des résultats d'études conduites en population et publiées dans de grandes revues soumises à la critique des scientifiques. Nous ne disposons pas de ces travaux aujourd'hui. **Nous ne disposons pas d'une seule étude probante -à ma connaissance- sur l'efficacité d'un vaccin utilisé comme barrière épidémique. Nous ne disposons pas d'études sur la sécurité d'utilisation d'un vaccin - ni du vaccin pandémique ce qui est normal, ni des vaccins saisonniers - en cas d'utilisation dans de larges segments de la population jeune (à part une ancienne étude réalisée au Japon, et peu détaillée). Nous ne disposons pas d'études sur l'acceptation sociale d'une telle stratégie. »**

Antoine FLAHAUT, directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique  
<http://blog.ehesp.fr/> (Juillet 2009)

## VOL DE BILDERPIGS AU DESSUS D'UN NID DE COUCOU



« Bien entendu, avoir de l'argent pour vivre dans notre système c'est important, mais si nous nous centrons que sur cette dimension-là, il y a une destruction. C'est comme un corps qui serait à moitié anesthésié. L'égoïsme actuel est un drôle d'égoïsme, un égoïsme dans lequel les gens se détruisent par méconnaissance d'eux-mêmes. Un corps anesthésié, imaginons que j'ai un bras anesthésié, il est en danger parce que je n'ai pas conscience de mon bras. Il peut être coupé, brûlé, etc. Aujourd'hui, les hommes qui se vivent comme si égoïstes sont comme des hommes anesthésiés, leur corps est en train d'être détruit sans qu'ils ne se rendent compte. Reterritorialisation, veut dire ça, cela veut dire, reprendre contact un peu avec le réel, le réel du quartier, le réel de la vie... Vous savez, quand les gens disent : « Agir local et penser global », la vérité c'est que la globalité, ce que l'on nomme la globalité, existe dans chaque local. Il n'y a pas une globalité ailleurs. Le global, le tout n'existe que sous un mode très particulier dans chaque local. Il ne s'agit que de ça. Il s'agit que des gens puissent de plus en plus reprendre pied sur leur vie, parce que leur vie c'est quelque chose dont ils entendent parler à la télé. »

Miguel Benasayag, (Extrait de l'Entretien du 6/02/09 avec A. Mercier, Emission « D'autres regards sur la crise »)

Dans un Royaume lointain, la Pandémie, vivait un peuple d'aveugles. Ils attendaient la venue d'un sauveur qui les délivrerait du despote qui régnait alors. Un vieil éléphant qui cherchait un endroit pour finir ses jours, las d'errer, se retrouva une nuit dans le jardin de la ville du Royaume. Inutile de dire que dans cette cité on n'avait jamais vu d'éléphant. Au petit matin, les premiers habitants qui se heurtèrent à son imposante stature, s'en furent crier la nouvelle : « Il est là! Il est arrivé! ». Tous accoururent et s'empressèrent de toucher le messie. Certains touchèrent sa queue et s'en furent dire partout que le messie était fin comme un tube avec plein de poils au bout. D'autres touchèrent sa trompe et contèrent à qui voulait l'entendre que le messie était un gros tuyau souple et mouvant. D'autres touchèrent une de ses pattes et réfutèrent ces propos en affirmant courroucés qu'ils savaient bien eux que le messie était une colonne renversée avec un chapiteau en corolle évasée à sa base. Ceux qui avaient touché une de ses oreilles se gaussaient et raillaient car eux savaient bien que le messie était un énorme éventail fait de peau très épaisse. Bien après la mort du vieil éléphant les querelles continuèrent sur la réalité du messie, tandis que le despote maintenait son impitoyable dictature.

Cette histoire inspirée d'un conte ancien vient à propos nous rappeler que notre lecture de la réalité est toujours une interprétation de la réalité. Et il est particulièrement important en ce moment de ne pas l'oublier : personne ne détient la vérité même après l'avoir touchée ! Seulement une partie.

Le tapage médiatique sur la pandémie de grippe A poursuit son œuvre d'affolement des masses, aucun grand média ne questionne les assertions les plus énormes qui soient, et les partis de gauche brillent par leur silence assourdissant sur la question. Ce bulletin, comme de nombreuses initiatives de citoyens dans le monde, a tenté de lancer l'alerte : mais il est dur de crever la bulle médiatique sans être immédiatement taxé « d'adepte de la théorie du complot »!

#### La queue du cochon, les ailes du canard, la tête d'un humain

« Grippette » pour Debré, « dangereux virus » pour les grands médias, comment s'y retrouver ? « *Le virus a muté! Il va muter encore et devenir hautement mortel* » s'écrient les habitants de la Pandémie. « **La meilleure façon d'endiguer l'épidémie est de vacciner au moins 50% des enfants car ce sont eux les vecteurs les plus importants de propagation, ...90% serait l'idéal, ...c'est pourquoi le Plan prévoit leur vaccination en priorité.** » Ou « *Les écoles seront fermées à la rentrée quelques semaines, le plus tôt possible dès que des cas auront surgi ...tout est prévu, il y aura des cours à la télé, sur France Cul...* » (France Inter, 20 juillet, un des responsables du Plan Pandémie), déclament les experts du Royaume. Et les journalistes complaisants laissent passer sans relever l'énormité de ce qui est dit, en rajoutant même au besoin. Si ce n'est la grippe, au moins c'est la nausée!!

Les enfants, nos chers enfants, sont bien sûr une menace : pas encore domestiqués ou pas suffisamment domestiqués, délinquants potentiels, menace de vie dans ce nécro-monde. Alors un petit shoot à la rentrée pour les faire rentrer dans le rang, pour leur apprendre très tôt que leur santé n'est pas leur affaire, ni celle de leurs parents, mais désormais celle de Big pharma. Qu'importe si le vaccin est fabriqué à partir d'une souche d'un virus dont les virologues eux-mêmes s'interrogent sur l'étrange origine, si par défaut de matière pour fournir les milliards de doses à l'échelle mondiale l'OMS demande aux labos de « *fabriquer le virus le plus vite possible* » selon Time Magazine du 13 juillet. Qu'importe si ces vaccins contiennent du squalène très suspecté d'être à l'origine de maladies terriblement handicapantes (voir « *syndrome de la Guerre du Golfe* »). Qu'importe enfin si ce vaccin n'a pas été testé.

Car, ouvrons les yeux et essayons de regarder, non pas une partie mais le Tout. D'où vient tout ce bruit ? Quelques personnes ont eu la grippe et comme chaque année quelques personnes plus fragiles ont décédé. Comme chaque année, certains pays –comme l'Argentine- ont été très touchés et d'autres –comme la France- beaucoup moins. Y a-t-il une réelle menace que le virus mute sous une forme plus virulente et létale ? : oui. Comme chaque année, le virus mute et peut prendre une forme plus virulente et plus

létale. Alors pourquoi est-ce différent cette année ? Pourquoi un Plan pandémie grippale a-t-il été conçu depuis 2005 et mis en œuvre en 2009 au niveau international et au niveau national ? **Pourquoi ce Plan institue t'il de facto un état d'exception programmé à l'avance ?**

Le Plan national (voir Bulletin n°25) **se donne à lui-même** le droit d'être activé dès lors que l'OMS a annoncé le niveau 5B ou 6 d'alerte pandémique, d'être mis en œuvre par une cellule de crise Place Beauveau sous le contrôle du Ministre de l'Intérieur et stipule que les décisions importantes sont du ressort exclusif du Premier Ministre et du Chef de l'Etat. Cela s'appelle un « état d'exception » tel qu'il peut en être instauré en temps de guerre par exemple. Or, l'état d'exception ne peut, selon la loi, être instauré que lorsque surgit quelque chose **d'imprévu** qui menace la sécurité du pays: un « cas de force majeure ». Une pandémie imprévue pourrait constituer "un cas de force majeure". Mais une "pandémie" prévue des années à l'avance et annoncée des mois à l'avance n'a rien d'un cas de force majeure, puisqu'on nous fait savoir que le Plan a servi à s'y préparer au mieux. Si le Plan a servi à s'y préparer, si nous sommes prêts, si l'état d'exception n'est pas justifié, alors pourquoi les décisions sont-elles prises au sein de la cellule de crise spéciale, sous la direction du Ministre de l'Intérieur, comme c'est le cas actuellement, et non selon les processus de décisions habituels dans une République ? Si le Plan n'a pas servi à s'y préparer, si nous ne sommes pas prêts du tout, si l'état d'exception est justifié, alors il faut admettre que le Plan n'a absolument rien préparé du tout ...**sinon institué un état d'exception par des voies détournées.**

**Le but de ce Plan sera atteint dès lors qu'aucune résistance organisée ne se dressera contre cet inconcevable abus de pouvoir** orchestré à l'échelle mondiale. Exactement comme la « menace terroriste » a permis l'abdication du pouvoir de dire NON à des mesures liberticides, la « **menace sanitaire** » permet de franchir un pas décisif : **éradiquer la possibilité même d'une revendication éthique.** Aux Etats-Unis, le choix qui va se présenter aux citoyens sera de se faire vacciner ou bien de payer une amende et aller en centre de détention. C'est-à-dire que le consentement éclairé du patient ne s'obtient plus désormais par l'exercice de la liberté, mais sous la contrainte. **Autant dire que c'est la mort de toute liberté**, si le mot a encore un sens.

Mais « ce n'est pas possible en France », diront certains. A quoi il faut répondre que la préparation/programmation de cette pandémie s'étant effectuée à l'échelle mondiale, quelles que soient les variations d'exécution d'un pays à l'autre, ces réponses sont de toute façon destinées à diriger la façon dont la pandémie DOIT être gérée. Or, il n'a pas existé une seule fois dans l'Histoire, de façon aussi visible, un événement dans lequel un « gouvernement mondial non déclaré et sans légitimité » s'est imposé pour dire la messe et a été suivi par la majorité des pays. **Cet événement est là, devant nous comme le nez au milieu de la figure, mais la peur de la maladie et de la mort le masque.** Aussi, les discours relativistes fleurissent –ils déjà la tombe de nos libertés.

#### Théorie du complot ?

Les voix qui alertent et dénoncent cette manipulation sont parfois taxées de « verser dans la théorie du complot ». Si cette tendance existe, il est tout de même curieux qu'elle suscite plus de réaction que les **mensonges d'Etat**, dont les conséquences sont autrement plus destructrices. Ainsi, Colin Powell a menti en prétendant détenir la preuve (il brandissait un flacon censé détenir une arme bactériologique pour témoigner) que l'Irak détenait des armes de destruction massive. Le mensonge d'Etat a été découvert et Colin Powell s'est seulement excusé d'avoir menti et n'a pas été plus inquiété que cela. Ce qui aurait fait scandale il y a 50 ans est admis aujourd'hui comme une fatalité. De « fatalité » en « fatalité », on en vient à ne plus même exercer la moindre vigilance. Et le lanceur d'alerte devient une anomalie dans le paysage de la résignation. Là où l'on n'a pas exigé la moindre preuve de ce qui est avancé par la voix du Grand Désinformateur, on va mettre en doute les sources du (*Suite, p 3*)

lanceur d'alerte, pinailler sur le détail **sans s'occuper du fond**. Le lanceur d'alerte sera accusé de « distiller inutilement la peur », ou de « créer une réalité sordide ». Pendant ce temps, des textes de loi à se faire dresser les cheveux sur la tête sont votés, des processus de décision totalement anti-démocratiques sont instaurés, même pas en catimini, mais dans l'indifférence générale. Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie sans doute que la vie n'est pas là pour vivifier de son souffle les corps et les esprits. Un cadavre ne ressent pas les chocs, les piqûres, les brûlures, la tristesse, la colère, ou la joie. La non-vie que nous subissons ronge plus et plus les liens avec la vie, et nous transforme en cadavres. Et c'est sur cela que comptent les cadavres en chef qui gouvernent le monde qui ont besoin de pomper, encore et toujours plus le peu d'énergie vitale qui nous reste pour se sentir exister.

Une façon de nous libérer de leur vampirisme est de retrouver de l'énergie vitale. Et pour cela, nous devons nous reconnecter à sa source dont nous sommes issus. Mais pour cela, nous sommes obligés de renoncer à la plupart de ce qui nous est présenté comme la seule façon d'exister : travailler et consommer sans lien avec la vie. Car si le travail et la consommation peuvent faire sens en répondant à un besoin vital, ils deviennent vite des facteurs d'anesthésie s'ils répondent seulement aux injonctions et besoins fabriqués par une société malade.

### Le corps comme sujet politique et son assujettissement

Au nom de quel principe supérieur, en vertu de quel droit, un Etat, se proclame t'il commanditaire, receleur et prescripteur d'un produit pharmaceutique (vaccin) destiné à être injecté dans le corps des citoyens ? A quel renversement assistons-nous au prétexte d'une « pandémie » ? Si l'Etat se mêle de la façon dont les citoyens doivent se soigner (en cas de pandémie ou pas), alors il n'y a plus de limites à ses prérogatives. Devant cet abus de pouvoir, nous sommes sommés de répondre afin de borner les limites de l'exercice du pouvoir politique. **Exactement comme il n'appartient pas au seul pouvoir politique de décider de ce que nous cultivons et mangeons, du fait que nos aliments puisse contenir des OGM, il n'appartient pas au seul pouvoir politique de décider que le vaccin est la seule réponse possible à une pandémie.**

Cette prérogative du pouvoir politique, si nous la laissons enfler, fera de nous définitivement des cadavres. On voit très bien comment aujourd'hui la souveraineté de droit du citoyen sur son corps est remise en question par un simple glissement sémantique : une « épidémie » est rebaptisée « pandémie » et cela autorise l'Etat à organiser la vaccination massive ! Il faut se souvenir que c'est la même sorte de glissement sémantique qui a permis à un Etat de transformer les « handicapés mentaux » en « indésirables » et d'organiser leur euthanasie massive sous le IIIe Reich. L'absence de contre-pouvoir a pour corollaire inévitable le développement de toutes les formes de barbarie possibles.

La question n'est donc pas de savoir si la vaccination (massive ou pas) est justifiée ou non. La question est « qui décide ? ». Tout être humain debout a droit de prendre seul la décision de comment elle ou il veut se soigner. Seuls les cadavres n'y ont pas droit.

Ce droit a commencé à être bafoué avec l'éradication des sorciers-guérisseurs, et surtout des sorcières, par la Sainte Inquisition. Jusqu'à la fin du Moyen-Age, la France était un pays extrêmement riche en ressources médicinales (simples) et savoir-faire locaux. Ces ressources n'ont pas entièrement disparu mais les savoir-faire ont presque entièrement été anéantis par le massacre de leurs dépositaires. La médecine officielle s'est imposée en lieu et place de ce qui assurait la souveraineté de droit du citoyen sur son corps, pour le meilleur et pour le pire. Si nous voulons regagner cette souveraineté, il est impératif de contraindre les pouvoirs politique et économique à exclure les décisions culturelles sur l'alimentation et la santé du cadre de leurs prérogatives. Et il est urgent de ressusciter ces connaissances et savoir-faire, afin d'irriguer les acquis positifs de la médecine actuelle avec les forces de vie issues de notre passé.

**Avec cette « pandémie », nous sommes donc à la croisée des chemins et l'orientation prise sera déterminante.**

Dans un texte publié en février 2003, « *La dictature médicale, De la médecine philosophique amérindienne à la médecine scientifique* », l'avocat criminaliste québécois Jean Dury rappelle que « *La médecine américaine (E.-U. et Canada) a évolué à partir d'un mélange de médecines amérindienne, africaine, orientale et européenne selon une longue tradition dont les cures étaient essentiellement à base de plantes. Au début du 19e siècle, la compétition était féroce entre les adeptes de plusieurs philosophies différentes, soient l'homéopathie, la naturopathie, le botanisme, l'ostéopathie, etc. ...* » La bio médecine naissante à l'époque se fonde sur des postulats selon lesquels les bactéries sont considérées responsables de plusieurs maladies et certains médicaments peuvent éliminer des éléments pathogènes. A partir de là, l'AMA (Association Médicale Américaine) fut fondée en 1847, officiellement dans le but d'améliorer la conduite professionnelle des praticiens et la qualité de l'enseignement dans les écoles de médecine. Dury ajoute : « *Selon ses détracteurs, sa mission secrète était d'établir les bases solides d'un monopole en faveur de la médecine allopathique en écrasant et en éliminant systématiquement toute autre approche naturelle. L'histoire nous prouvera qu'ils avaient raison.* » Dury décrit les étapes du plan de contrôle, passant par la création dans les années 1880 des organismes de contrôle de la médecine (State Licensing Board), le Flexner Report de 1910 favorisant exclusivement l'enseignement universitaire de la médecine moderne scientifique au détriment des savoirs anciens. Toutes ces étapes ont eu pour fonction de « *favoriser la médecine scientifique et d'éliminer toute autre philosophie* », écrit Dury.

Il est intéressant de noter que le rapport Flexner fut commandé par l'AMA auprès de la Carnegie Foundation qui appartient à la famille Rockefeller, «  *dans le but d'entreprendre une inspection de toutes les universités et écoles de médecine tant aux États-Unis qu'au Canada, afin de montrer si elles dispensaient leurs enseignements en tenant compte de la nouvelle médecine scientifique moderne. Dans son étude entreprise en 1905, Simon Flexner, engagé par la Carnegie Foundation, dénigra systématiquement les écoles de naturopathie, homéopathie, etc. ... car non conformes à l'approche scientifique. Il fallait ainsi faire disparaître plusieurs écoles et aussi plusieurs médecins encombrants et compétiteurs. Le résultat fut accompli. En 1907, il y avait 160 écoles de médecine aux États-Unis et en 1914, 4 ans après la sortie publique du Rapport, il n'en restait qu'une centaine. (...) Le monopole s'installa légalement et ce sont les compagnies pharmaceutiques naissantes, appuyées par la finance (Rockefeller, Carnegie, etc.) qui prirent le contrôle de la bio médecine. Le contrôle se fit sentir sur le plan juridique également. Le "Pure Drug and Food Act" de 1906 annonce la prohibition\* et engendra en 1908 le premier d'une longue série de procès intentés contre les adeptes de la médecine traditionnelle, dont la source principale de remèdes provenait des plantes. Cette pharmacopée non brevetable ne pouvait intéresser la finance qui flairait déjà le potentiel de l'approche allopathique où le profit était impossible sans brevets. »*

### Conférence sur la Liberté de Choix en Santé 12 septembre 2009 à Montréal (Québec)

Jean Dury participera à la **mobilisation au Québec contre la campagne de vaccination** qui débutera le 12 septembre 2009 par une conférence dans laquelle interviendront des médecins, des juristes, et des activistes. **L'évènement sera également présenté sur Internet en direct et en archive pour celles et ceux qui ne pourront y assister sur place. Tous les détails sur: [www.tele-sante.com](http://www.tele-sante.com)**

Au programme: *Codex Alimentarius - OMS, FDA et Santé Canada contre les alternatives*, par Trueman Tuck ; *Santé Canada corrompu jusqu'à la moëlle*, par Dr Shiv Chopra; *Souveraineté individuelle et Liberté de Choix en Santé*, par Me Jean Dury ; *Les vaccins causent des accidents microvasculaires, des dommages neurologiques et de nombreuses maladies*, par Dr Andrew Moulden ; etc..

Sur le site de l'OMS ([http://www.who.int/vaccine\\_safety/topics/adjuvants/squalene/questions\\_and\\_answers/fr/index.html](http://www.who.int/vaccine_safety/topics/adjuvants/squalene/questions_and_answers/fr/index.html)) on trouve les affirmations lénifiantes suivantes publiées le 21 juillet 2006 et remises à jour le 3 décembre 2008:

*Y a-t-il du squalène dans les vaccins ?*

*Depuis 1997, un vaccin antigrippal (FLUAD, Chiron) contenant environ 10 mg de squalène par dose, a été homologué par les organismes de santé publique de plusieurs pays européens. Il est employé sous la forme d'une émulsion pour rendre le vaccin plus immunogène. On ajoute aussi le squalène à plusieurs vaccins expérimentaux pour en améliorer l'efficacité, notamment le vaccin contre la grippe pandémique et le vaccin contre le paludisme, en cours de développement.*

*Pourquoi rajoute-t-on du squalène aux vaccins ?*

*C'est un constituant de certains adjuvants que l'on rajoute aux vaccins pour renforcer la réponse immunitaire. Le MF59, un adjuvant produit par Novartis et ajouté au vaccin antigrippal FLUAD, en est un exemple. Le squalène n'est pas un adjuvant en lui-même mais les émulsions de squalène avec des surfactants renforcent la réponse immunitaire.*

*Que sait-on de l'innocuité du squalène dans les vaccins ?*

*Depuis 1997, 22 millions de doses du vaccin antigrippal de Chiron (le FLUAD) ont été administrées sans problème de sécurité. Ce vaccin contient environ 10 mg de squalène par dose et on ne lui a associé aucune réaction indésirable grave. On a pu observer quelques réactions locales modérées. Des études cliniques sur les vaccins contenant du squalène ont été effectuées chez des nourrissons et des nouveau-nés sans soulever d'inquiétudes quant à leur innocuité.*

*Pourquoi certains pensent-ils que le squalène dans les vaccins entraînerait un risque ?*

*Quelques personnes ont essayé de voir un lien entre les problèmes de santé présentés par les anciens combattants de la guerre du Golfe et la présence possible de squalène dans les vaccins qu'on leur avait administrés. Un rapport publié a avancé que certains des vétérans, qui avaient reçu des vaccins contre le charbon, avaient développé des anticorps antisqualène qui ont provoqué leurs incapacités. On sait désormais qu'il n'y avait pas de squalène dans ces vaccins et des articles publiés ont indiqué des faiblesses techniques du rapport original.*

*Quelle est l'importance des anticorps anti-squalène et ont-ils un lien avec le squalène dans les vaccins ?*

*La plupart des adultes, qu'ils aient reçu des vaccins contenant du squalène ou non, possèdent des anticorps contre cette substance. Dans une étude (1), il est apparu que l'incidence de ces anticorps semblait augmenter avec l'âge. Dans un essai clinique, la vaccination par le vaccin antigrippal homologué contenant du squalène n'a pas modifié la fréquence ni le titre des anticorps anti-squalène. (données non publiées communiquées par Novartis au Comité). (1) Matyas G, Rao M, Pittman P, Burge R, Robbins I, Wassef N et al. Detection of antibodies to squalene III. Naturally occurring antibodies to squalene in humans and mice. JIM 286 (2004) 47-67*

*Les vaccins contenant du squalène sont-ils sûrs ?*

*Plus de 22 millions de doses du vaccin antigrippal contenant du squalène ont été administrées. L'absence de manifestations post-vaccinales indésirables importantes après ce grand nombre de doses administrées indique que le squalène dans les vaccins ne fait pas courir de risque significatif. Ce vaccin a été principalement administré dans les tranches d'âge élevées. Lorsque l'on introduira ce vaccin, et d'autres, contenant du squalène dans d'autres tranches d'âge, le suivi après commercialisation des manifestations postvaccinales indésirables devra être assuré.*

#### Cherchez l'erreur

1. Les premiers vaccins contenant du squalène sont bien antérieurs à 1997, puisque certains lots du vaccin contre l'anthrax administré à des soldats durant la guerre du Golfe (1990-1991), et

produit par le même laboratoire (Chiron), contenaient déjà du squalène. Une étude intitulée « Anticorps au squalène chez des receveurs du vaccins contre l'anthrax » (*Antibodies to Squalene in Recipients of Anthrax Vaccine*- (Exp. Mol. Pathol. 73,19-27 (2002)), et publié dans les numéros de février 2000 et août 2002 de la revue scientifique *Experimental and Molecular Pathology*, suggère fortement que les groupes de vétérans de 1990-91 ou de personnel militaire, ayant ou n'ayant pas été déployés, ou ceux ayant participé au Programme AVIP (*Anthrax Vaccine Immunization Program*) après 1997 et qui présentent les symptômes dits « de la Guerre du Golfe » (GWS) souffrent de la même maladie et affirme que la contamination par le squalène d'un ou plus de vaccins de 1990-1991 est responsable des cas de GWS de cette époque. L'article rapporte que « **du squalène a été trouvé par la US Food and Drug Administration dans cinq lots de vaccin contre l'anthrax AVIP** ». Ceci a été confirmé par le membre du Congrès U.S. Jack Metcalf le 27 septembre 2000 au House Subcommittee on National Security, Veterans Affairs, and International Relations. <http://www.autoimmune.com/GWSGen.html> Pour plus de détails, lire le CP d'Autoimmune Technologies du 15 juillet 2002 sur : <http://www.autoimmune.com/newsrel15jul02.pdf>

2) « *Sans problème de sécurité* » ? Comment les effets du squalène pourraient-ils être repérés en l'absence d'études épidémiologiques ? Le Département de la Défense US n'a même pas donné suite aux investigations plus poussées réclamées par le United States General Accounting Office (GAO), suite aux études précitées, alors qu'il y avait là une opportunité majeure de vérifier les liens entre la présence de squalène dans un vaccin administré à plus de 2 millions de militaires et le GWS! L'OMS ne peut par ailleurs pas ignorer les centaines de résultats d'expériences menées sur des animaux et signalant les nombreuses conséquences pathologiques de l'injection de produits contenant du squalène. Comme il a été démontré, le squalène n'est pas dangereux quand il est ingéré, mais devient redoutable lorsqu'il est injecté. Pour comprendre cela, voir les recherches du journaliste d'investigation Garry Matsumoto, le premier à avoir révélé les essais iniques du Pentagone sur les soldats US pour tester à leur insu l'effet des vaccins contenant du squalène. (<http://www.globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=13859>)

3) « *Quelques personnes ont essayé de voir un lien...* ». Des milliers de personnes ont souffert ou souffrent encore, quand elles ont survécu, de douleurs parfois atroces consécutives au chaos que génère le squalène dans le système immunitaire qui se retourne contre l'organisme lui-même et détruit la myéline. Quel cynisme face à la détresse des vétérans et autres personnels invalides à vie !

4) « *On sait désormais qu'il n'y avait pas de squalène dans ces vaccins* »: FAUX ! En 2006, et en 2008 encore moins, l'OMS ne pouvait pas ignorer les révélations ni les résultats des études citées plus haut.

5) La seule étude indépendante citée dans ce texte de l'OMS est une étude qui porte sur une problématique secondaire. L'étude portant sur la modification de la fréquence ou du titre des anticorps anti-squalène suite à un vaccin antigrippal, est une étude non publiée et dont les données ont été communiquées par Novartis, une firme qui fabrique des vaccins contenant du squalène ! Quelle référence!

6) « *Lorsque l'on introduira ce vaccin, et d'autres, contenant du squalène dans d'autres tranches d'âge, le suivi après commercialisation des manifestations postvaccinales indésirables devra être assuré* ». On comprend dès lors pourquoi l'OMS insiste maintenant sur la priorité de vacciner les enfants et les femmes enceintes: ils vont servir de cobayes pour tester « les manifestations post-vaccinales » indésirables .

L'OMS devra un jour rendre des comptes sur ces affirmations dont les conséquences pourront s'avérer terribles pour les millions de gens qui voient encore dans cet organisme institutionnel officiel un organe soucieux de protéger la santé des habitants de la planète et lui font donc confiance. .

Parmi les études scientifiques publiées, on relève les suivantes :

1. **"Autoimmunity induced by adjuvant hydrocarbon oil components of vaccine."** Résumé: « Les adjuvants tels que le Bayol F(Incomplete Freund's adjuvant: IFA) et le squalène (MF-59) ont été utilisés dans les vaccins humains et vétérinaires en dépit de la compréhension médiocre de leurs mécanismes d'action. Le potentiel des adjuvants d'huile hydrocarbonée de provoquer des réactions auto-immunes a des implications dans l'utilisation des adjuvants huileux dans les vaccins humains et vétérinaires aussi bien que dans la recherche de base. » **Kuroda, et al, Science Direct; Volume 58, Issue 5, Pages 325-337 -- 6/1/2004**
2. **"Autoimmunity induced by adjuvant hydrocarbon oil components of vaccine."** « Nous avons rapporté qu'une seule injection intraperitonéale des adjuvants huileux pristane, IFA ou squalène provoque des anticorps liés au lupus... » **Kuroda Y, et al, Biomed Pharmacother;58(5):325-37 -- 6/1/2004**
3. **"Lessons from macrophagic myofasciitis: towards definition of a vaccine adjuvant-related syndrome."** "Les vaccinations multiples administrées sur une courte période de temps dans la zone du Golfe Persique ont été reconnues comme le principal facteur de risque pour le syndrome de la Guerre du Golfe. De plus, le vaccin de guerre contre l'anthrax, qui est administré en 6 injections et semble être impliqué de façon cruciale, contient de l'hydroxyde d'aluminium et, il est possible, du squalène, un autre adjuvant Th-2 » **Gherardi, RK, Rev Neurol (Paris); 159(2): 162-4 -- 2/1/2003**
4. **"Antibodies to squalene in recipients of anthrax vaccine."** "Des analyses plus poussées ont révélé que les Anticorps au Squalène (ASA) étaient associés avec des lots spécifiques de vaccin. Ces résultats suggèrent que la production d'ASA chez les patients atteints du GWS est liée à la présence de squalène dans certains lots de vaccin contre l'anthrax. " **Asa PB, et al, Exp Mol Pathol; 73(1): 19-27 -- 8/1/2002**
5. **"The arthritogenic adjuvant squalene does not accumulate in joints, but gives rise to pathogenic cells in both draining and non-draining lymph nodes."** Une seule injection sous cutanée de l'adjuvant huileux squalène provoque l'arthrite dans les cellules T sur des rats DA. La chaîne des événements menant de la provocation non spécifique du système immunitaire à l'arthrite, avec des similarités avec l'arthrite rhumatoïde, est largement indéterminée. **Holm, BC, and al, Clinical & Experimental Immunology; Volume 127 Page 430 Volume 127 Issue 3 -- 3/1/2002**
6. **"Immunization with the adjuvant MF59 induces macrophage trafficking and apoptosis."** « Les mécanismes associés avec l'activité immunostimulatoire des adjuvants des vaccins sont médiocrement comprises... Nous proposons l'hypothèse des cellules dendritiques résidentes des nodes lymphatiques acquérant antigène et MF-59 (squalène) après une immunisation intramusculaire par la compréhension des macrophages apoptotiques. **Dupuis M, et al, Eur J Immunol (10):2910-8 -- 10/31/2001**
7. **"Recruitment of pathogenic T cells to synovial tissues of rats injected intraarticularly with nonspecific agents."** "Pour étudier le rôle des cellules T dans l'arthrite induite de façon non spécifique, des rats ont reçu des injections intraarticulaires à la jointure des poignets avec des huiles minérales comprenant, 2,6,10,15,19,23-hexaméthyltétracosane (squalène) et l'adjuvant incomplet de Freund. Les résultats ont montré qu'une inflammation articulaire modérée s'était développée au sixième jour. **Yoshino S, et al, Cell Immunol; 158(2): 305-13 -- 10/15/1994**
8. **"Effect of oil composition on both adjuvant-induced arthritis and delayed hypersensitivity to purified protein derivative and peptidoglycans in various rat strains."** Le squalène (adjuvant de type squalène) a produit de l'arthrite sévère selon une incidence de presque 100%. » **Kohashi, O., et al, Infect Immun. 17(2): 244-249 -- 8/1/1977**
9. **"Pilot evaluation of influenza virus vaccine (IVV) combined**

**with adjuvant."** "La sécurité du vaccin agréé contre le virus de la grippe (IVV) combiné avec un nouvel adjuvant (MF-59— squalène—émulsion adjuvante). Dix hommes en bonne santé entre 23 et 30 ans ont reçu une seule dose en injection intramusculaire de l'IVV. Tous les volontaires immunisés avec l'IVV/MF-59-100 ont eu des réactions locales et systémiques de modérées à sévères qui ont interféré avec leurs activités habituelles. **Keitel W, and al, Vaccine; 11(9): 909-13, (1993)**

10. **"The Endogenous Adjuvant Squalene Can Induce a Chronic T-Cell-Mediated Arthritis in Rats"** "Le squalène est un précurseur du cholestérol qui stimule le système immunitaire de façon non spécifique. Nous démontrons qu'une injection sous cutanée de cet adjuvant lipide peut provoquer l'inflammation spécifique de l'articulation chez les rats prédisposés à l'arthrite. Les analyses histopathologiques et immunohistochimiques ont révélé l'érosion de l'os et du cartilage, et le développement de la polyarthrite a coïncidé avec l'infiltration de cellules a $\beta$ + T." **Barbro, C. Carlson and al, American Journal of Pathology; 156:2057-2065 (9/2/2000)**

11. **"Rats made congenic for Oia3 on chromosome 10 become susceptible to squalene-induced arthritis."** "Le développement de l'arthrite a été provoqué chez des rats compatibles génétiquement avec l'Oia-3 (Oil-induced Arthritis-NdT) par une injection sous cutanée de différents adjuvants huileux. Un déclencheur performant de l'arthrite était le squalène, qui est approuvé pour les vaccinations humaines et a été impliqué dans le syndrome de la Guerre du Golfe. » **Barbro, C. Holm and al, Human Molecular Genetics, Vol. 10, No. 6 565-572 (2001)**

#### Source:

<http://www.novaccine.com/vaccine-ingredients/results.asp?sc=27>

Ces études ne sont que quelques-unes parmi les centaines publiées. On peut notamment consulter l'étude sur l'incidence auto-immunitaire comparable au lupus des vaccins composés d'adjuvants huileux sur des saumons d'élevage de l'Atlantique : **Vaccination-Induced Systemic Autoimmunity in Farmed Atlantic Salmon, Erling O. Koppang—2008, 181, 4807-4814.** Toutes ces études montrent qu'il existe un problème sérieux avec la présence d'adjuvant huileux, et notamment du squalène dans les vaccins.

Selon le Pr Gherardi (3) du département de pathologie de l'Hôpital Mondor de Créteil, « *Il est maintenant établi que la lésion de MFM (Myofasciite à macrophages) témoigne de la persistance chronique au sein des cellules présentatrices d'antigènes, au lieu d'injection musculaire, de l'hydroxyde d'aluminium utilisé comme adjuvant immunitaire Th2 dans les vaccins contre l'hépatite B, l'hépatite A, et le tétanos.* » C'est-à-dire que la toxicité de l'adjuvant aluminium dans les vaccins est enfin admise, ce qui n'empêche pas les campagnes de vaccination utilisant des vaccins à base d'aluminium de se poursuivre. Il ajoute: « *L'association de ces lésions focales, immunologiquement actives, et du syndrome systémique arthromyalgie/fatigue chronique est actuellement évaluée par une étude épidémiologique conduite par l'AFFSSAPS. Ce syndrome présente de fortes analogies avec les syndromes de fatigue chronique post-viraux et idiopathiques, ainsi qu'avec le syndrome de la guerre du Golfe persique dont l'origine vaccinale est actuellement fortement suspectée.* » Si l'on décrypte ce qui est dit, le squalène pourrait donc bientôt supplanter l'hydroxyde d'aluminium dans le rôle d'adjuvant des vaccins. Or, les symptômes produits par la présence de squalène ressemblent fortement, d'après Gherardi, à ceux produits par l'aluminium....

#### Des vaccins pour vous « protéger »

Selon le site <http://www.lepoint.fr/> (15/07/2009), « *La France a décidé d'acheter 94 millions de doses de vaccin contre la grippe A(H1N1) pour un milliard d'euros auprès de trois laboratoires - Sanofi, Glaxo Smith Kline et Novartis. La ministre de la Santé Roselyne Bachelot, a précisé que le gouvernement avait également passé des commandes "optionnelles" pour* (Suite, p 6)

pour 44 millions de doses supplémentaires. Dans le détail, les autorités françaises ont commandé à Sanofi Pasteur, la division vaccins de Sanofi-Aventis, 28 millions de doses de façon ferme et 28 autres millions de façon optionnelle. Pour le britannique GSK, il y a commande ferme de 50 millions de doses. Pour le suisse Novartis, 16 millions de doses "fermes" et six millions "optionnelles". »

**Les trois adjuvants majeurs contenant du squalène destinés à être utilisés dans les nouveaux vaccins sont :**

**MF59 - Novartis :** La firme Novartis a utilisé un adjuvant nommé MF59, une émulsion d'eau et d'huile fabriquée à partir de squalène (un précurseur des stéroïdes) dans son vaccin contre la grippe saisonnière nommé FLUAD et dans ses vaccins pré-pandémiques H5N1 ([http://wwwapp1.fda.moph.go.th/drug/zone\\_search/files/FLUAD\\_2C%2020\\_45\\_N.pdf](http://wwwapp1.fda.moph.go.th/drug/zone_search/files/FLUAD_2C%2020_45_N.pdf)). Il est probable que cet adjuvant sera inclus dans le nouveau vaccin H1N1. **Le vaccin FOCETRIA « est fabriqué avec le même procédé et le même adjuvant utilisé pour le FLUAD. »** (<http://www.emea.europa.eu/humandocs/PDFs/EPAR/focetria/H-710-en6.pdf> ©EMEA 2007)

**AS03 - Glaxo Smith Kline :** « **Le vaccin comprendra l'antigène de la souche récemment isolée de grippe A (H1N1) et le système adjuvant AS03 propriété de GSK** » ([http://www.gsk.com/media/pressreleases/2009/2009\\_pressrelease\\_10054.htm](http://www.gsk.com/media/pressreleases/2009/2009_pressrelease_10054.htm)). « **AS03 est aussi une émulsion d'huile dans l'eau consistant en huile squalène,  $\alpha$ -tocopherol and Polysorbate 80...** » (<http://www.informapharmascience.com/doi/pdf/10.1517/17425240903018863>). **Le vaccin Prepandrix contient l'AS03, « composé de squalène (10.68 milligrammes), DL- $\alpha$ -tocopherol (11.86 milligrammes) and polysorbate 80 (4.85 milligrammes) »** ainsi que de Polysorbate 80 et de Thiomersal (Mercure) (<http://www.emea.europa.eu/humandocs/PDFs/EPAR/prepandrix/H-822-PI-en.pdf>) **Aucunes données sur l'AS03 ne sont accessibles au public.**

**AF03 - Sanofi-Pasteur:** Les essais pré-cliniques ont montré des changements inflammatoires réversibles incluant une augmentation des globules blancs. **Aucunes données sur l'AF03 ne sont accessibles au public.**

Dans l'étude « *Brief overview of use of oil-in-water emulsions as adjuvants for influenza vaccines* », S. Reed Ph.D. Infectious Diseases Research Institute Seattle, USA, Reed signale que les mécanismes exacts d'action de ces adjuvants « *ne sont pas entièrement élucidés* ». ([http://www.who.int/vaccine\\_research/documents/Brief\\_overview\\_of\\_use\\_of\\_oil-in-water\\_emulsions.pdf](http://www.who.int/vaccine_research/documents/Brief_overview_of_use_of_oil-in-water_emulsions.pdf))

**Il est utile de rappeler que la Food and Drug Administration n'a jamais autorisé aucun vaccin contenant du squalène. C'est dire! Mais les autorités de l'UE ont donné ces autorisations...**

**Et que les directeurs de Baxter, Novartis, Glaxo-Smith Kline, et Sanofi Pasteur sont membres du groupe de conseil qui a recommandé le 7 juillet 2009 la vaccination massive obligatoire H1N1 dans les 194 pays membres de l'OMS.**



## « PANDEMIE » 2009 : UNE REPET' POUR UNE PROCHAINE FOIS ?

**Selon « Le Quotidien du Medecin » du 6 juin 2009, l'OMS ne recommandera pas la vaccination universelle :**

« S'inscrivant en faux contre de récentes prises de position exprimées en France, la directrice de l'unité Initiative pour le vaccin de l'OMS annonce que son organisation ne recommandera pas la vaccination universelle des populations contre le virus A(H1N1). Alors que les doses nécessaires pour une telle opération ne seraient pas disponibles avant quatre ans, elle compte privilégier des actions contre les groupes à risques et surtout les traitements dits classiques (diagnostic rapide, triage et mise sous oxygène).

**LE QUOTIDIEN - Votre unité coordonne les efforts internationaux dans la mise au point du vaccin contre la nouvelle grippe A(H1N1). Quelles sont les perspectives actuelles de production ?**

Dr MARIE-PAULE KIENY - Nous avons transmis **le 27 mai** les quatre souches de référence, en provenance du CDC d'Atlanta, à destination des 20 laboratoires qui fabriquent dans le monde des vaccins, les trois plus importants (Sanofi-Pasteur, GSK et Novartis) et les 17 plus modestes. Tous ont commencé à inoculer des œufs de poule embryonnés. **Baxter est le premier à avoir déjà lancé une production cellulaire, mais c'est à partir d'une souche de virus sauvage.** En Australie, CSL devrait suivre dès cette semaine. D'ici une dizaine de jours, c'est l'ensemble des industriels qui devraient être en capacité de lancer des productions en vue des essais cliniques et les premières doses devraient être disponibles à partir de septembre.

**Le vaccin sera donc prêt pour la première vague de circulation du H1N1 dans l'hémisphère nord?**

En septembre, nous pourrions commencer à l'inoculer, mais ce sera en nombre de doses très limité. **Des incertitudes subsistent aujourd'hui sur le rendement, selon les doses d'antigène nécessaire (15 µg ou plus) et les adjuvants qui permettront de booster les formulations.** Suivant les cas, nous estimons aujourd'hui à 95 millions la capacité de production hebdomadaire mondiale en hypothèse haute, l'hypothèse basse avoisinant les 60 millions de doses. Dans ces conditions, les pays qui ont déjà passé des commandes, comme la France, devraient les voir honorées **à partir du mois de décembre.**

**Est-il pertinent d'envisager de « vacciner tout le monde »?**

Au rythme moyen de production que nous projetons, quatre ans seraient nécessaires pour constituer un stock de 6 milliards de doses, à supposer qu'une dose (et non deux) suffise à l'immunisation. La question de **la vaccination universelle ne pourrait donc être envisagée qu'à partir de 2013**, et encore, sans présumer d'éventuelles mutations qui surviendraient dans l'intervalle et qui nécessiteraient d'engager de nouveaux process de mise au point. Dans ces conditions, il est exclu que l'OMS recommande une vaccination universelle.

**Sur quelles mesures travaillez-vous à défaut?**

Deux directions sont à l'étude. D'une part, nous multiplions les recherches épidémiologiques pour **repérer des groupes à risques et cibler en conséquence des vaccinations.** La question des cas naifs est posée. Elle semble justifiée par la sous-représentation des personnes âgées parmi les cas confirmés. C'est la surveillance dans les pays de l'hémisphère sud où le A(H1N1) a commencé de circuler, comme le Chili et l'Australie, qui permettra de discriminer ces cas et d'arrêter des stratégies vaccinales en conséquence. Notre deuxième orientation concerne les traitements dits classiques. Ils sont conditionnés par des procédures de diagnostic rapide et des mesures de triage appropriées dans les hôpitaux. Ces traitements ne nécessitent pas de soins intensifs lourds. Dans les cas sérieux, une simple mise sous oxygène permettrait d'obtenir la guérison. Cette prise en charge est à la portée des pays du Sud. Alors que ces pays commencent à être contaminés à leur tour, l'OMS semble préoccupée par les disparités de moyens entre pays riches et pays pauvres.

Notre inquiétude est augmentée par le fait que des pays passent actuellement commande de vaccins avec des volumes réservés tels qu'ils compromettent la fourniture de doses aux pays en développement et aggravent par anticipation leur pénurie. Nous avons engagé des négociations pour que des sites de production soient créés au Sud et que les industriels et les États effectuent des dons humanitaires.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIAN DELAHAYE

**Ces propos contradictoires avec d'autres antérieurs et postérieurs viennent confirmer que d'énormes intérêts s'affrontent au niveau mondial autour de cette « pandémie », chacun tentant de tirer partie de l'opportunité historique qu'elle constitue d'établir de nouveaux rapports de force. Ceci rend la lecture des événements très difficile. Néanmoins, nous pouvons être sûrs d'une chose: ce qui aura été mis en place au nom de la « pandémie » ne sera pas défait et servira, si ce n'est cette fois, en tout cas bientôt...**

Après la Première Guerre mondiale, la grippe espagnole de 1918-1919, qui fit en six mois plus de vingt millions de morts, donna à la Société des Nations (SDN) l'opportunité de créer le comité d'hygiène de la SDN, l'embryon de l'OMS. L'OMS fut fondée le 7 avril 1948. La même année 1948, le Comité International pour l'Hygiène Mentale fut renommé Fédération Mondiale pour la Santé Mentale (WFMH) sous l'impulsion entre autre du psychiatre canadien Brock Chisholm et du Brigadier General anglais John Rawlings Rees, psychiatre en chef et expert des services de renseignement britanniques. Chisholm devint le premier directeur de l'OMS, et Rees le premier président de la WFMH. En 1940, Rees s'exprimait ainsi : « *Particulièrement depuis la dernière guerre mondiale, nous avons fait beaucoup pour infiltrer les diverses organisations sociales dans tous les pays et, dans leur travail comme dans leur point de vue, on peut voir clairement comment les principes qui étaient ceux de cette société et d'autres dans le passé ont été acceptés comme faisant partie du projet ordinaire de travail de ces différents organes. (...) De la même façon, nous avons réalisé une attaque utile sur nombre de professions. Les plus faciles d'entre elles naturellement sont les professions d'enseignement et l'Eglise: les deux plus difficiles sont la loi et la médecine. Si nous voulons infiltrer les activités sociales et professionnelles d'autres gens, je pense que nous devons imiter les Totalitaires et organiser une sorte d'activité de cinquième colonne!* » Rees était aussi le directeur de la clinique psychiatrique Tavistock en Allemagne, financée par la famille Rockefeller.

Montagu Norman, ancien directeur de la Banque d'Angleterre qui avait financé l'armement d'Hitler fut aussi à l'origine de la WFMH. Curieusement, Chisholm qui avait passé une grande partie de sa carrière comme médecin psychiatre dans l'armée fut choisi comme directeur de l'OMS en 1948, poste qu'il occupa jusqu'en 1953. Entre 1944 et 1948 il fut ministre député du Département Canadien de la Santé, une bien brève expérience pour diriger un organisme mondial. Comme le rapporte un historien de l'OMS, John Farley, cette nomination était « imprévue », d'autant que Chisholm était devenu un objet de ridicule dans la presse suite à des déclarations excessives. L'homme aurait sombré dans l'oubli s'il n'avait été « *sauvé par la machination qui le porta à la tête de l'OMS* ». Pourquoi Chisholm devait-il donc occuper ce poste et qui y avait un intérêt ? La réponse réside peut-être dans cette affirmation dans le livre de Farley : « *... longtemps avant d'assumer son poste à l'OMS, il fut un promoteur actif du contrôle démographique et de l'eugénisme.* »

Chisholm ne put néanmoins se faire réélire à la tête de l'OMS et l'on comprend à travers Farley que l'OMS a été de tous temps le théâtre de déchirements entre des intérêts politiques antagonistes qui ont tiré l'organisation à hue et à dia. Ces intérêts s'expriment notamment à travers les soutiens financiers à l'OMS: celle-ci est en effet financée en partie par les contributions des Etats membres mais aussi par l'industrie pharmaceutique, et par la **Fondation Rockefeller** et la **Fondation Bill and Melinda Gates**, par exemple. On voit immédiatement comment les conflits d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique peuvent entrer en jeu. Quant à ces deux fondations, il faut lire le livre « *Semences de destruction* » et les articles de W. Engdhal pour saisir la portée de l'agenda eugéniste qu'elles poursuivent depuis la première guerre mondiale pour la première, les années 90 pour la seconde.

Au fil des années, le lobbying de la WFMH à l'OMS n'a rien perdu de sa vigueur puisqu'en 2001, « *...l'Organisation Mondiale de la Santé a dédié le Jour Mondial de la Santé 2001 et son Rapport annuel aux problèmes de santé mentale. (Allan Rock, Ministre de la Santé du Canada)* » Le secrétaire général de la WFMH déclarait d'ailleurs en 2001 que « *(la WFMH) travaille en coopération avec les Nations Unies, l'OMS, l'Unesco, et l'Organisation du Travail (ILO).* »

L'élection de Margaret Chan en 2007 à la tête de l'OMS ne doit ainsi rien au hasard ni à ses compétences particulières. Avant sa nomination, elle s'est distinguée en faisant abattre 1,5 million de poulets dans une région de Chine « préventivement » contre la grippe aviaire. A peine nommée, elle se distingue en soulevant la colère des ONG et du gouvernement lors d'une visite en Thaïlan-

de en février 2007 : elle fait l'éloge de l'industrie pharmaceutique et questionne la qualité des médicaments génériques que la Thaïlande s'apprête à favoriser. (<http://ipsnews.net/news.asp?idnews=36420>) Elle devra peu de temps après s'en excuser dans une lettre au gouvernement thaïlandais.

« *La fondation Rockefeller est le premier sponsor des relations publiques pour le « programme de dépopulation drastique » des Nations Unies. Les preuves en possession d'un nombre croissant de chercheurs en Amérique, Angleterre et Allemagne démontrent que la Fondation et ses associés industriels, médicaux et politiques, ont organisé le programme de meurtre de masse de l'Allemagne nazie* » écrit Anton Chaïtkin. « *D'autres milliardaires ont commencé à financer des parties du mouvement eugéniste. Bill Gates, l'homme le plus riche du pays, et George Soros, le financier, ont commencé à mettre leur argent dans des projets de contrôle démographique* », écrit John Cabanaugh-O'Keefe dans « *The Roots of Racism and Abortion: an exploration of Eugenics* ». « *Les firmes pharmaceutiques ont fourni des fonds et des lobbyistes à Washington pour des tâches reliées à l'eugénisme. Mais aujourd'hui, elles sont jointes par les firmes des biotechnologies. (...) Les sommes qui parviennent au mouvement eugéniste au début du XXIe siècle peuvent être énormes. (...) Ted Turner est devenu milliardaire en développant la chaîne de TV CNN. Il donne un milliard de dollars aux Nations Unies, distribués au compte goutte sur 10 ans par sa fondation et dirige une grande partie vers le contrôle démographique. Warren Buffet a discuté de projets pour une fondation pour distribuer son argent après sa mort. La fondation devra se concentrer sur deux enjeux: la paix mondiale et le contrôle démographique. (...)* » (<http://www.eugenics-watch.com/roots/chap12.html>). Ce sont les mêmes David Rockefeller Sr, Bill Gates, George Soros, Ted Turner, Warren Buffet, qui avec le maire de New York Michael Bloomberg, Eli Broad, et Oprah Winfrey, se sont réunis au mois de mai 2009, peu avant la rencontre du Groupe Bilderberg dont ils font partie, pour envisager la façon dont leur richesse pourrait être utilisée pour **ralentir la croissance de la population mondiale**.

Le 1er juillet, la Fondation Rockefeller annonçait qu'elle lance des initiatives pour « booster les systèmes de santé en Afrique et en Asie » et on apprend que l'accent sera mis sur la vaccination.

Aujourd'hui, les contributions financières à l'OMS provenant des gouvernements nationaux et régionaux, des fondations et ONG, d'autres organisations de l'ONU, et du secteur privé, excède celui des contributions provenant des 193 états membres. Les conflits d'intérêt se multiplient donc. Ainsi, depuis le 26 avril 2007, des citoyens assurent régulièrement une présence devant les bâtiments de l'OMS à Genève pour exiger la révision de l'accord du 28 mai 1959 entre l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et l'OMS. Selon le Dr Michel Fernex (ancien médecin de l'OMS), cet accord minimise les risques de la radioactivité pour la santé publique. « *En particulier, les actes de la conférence de 1995 à Genève et le rapport de la conférence de Kiev 2001 sur les conséquences sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl n'ont pas été publiés, ce qui est tout à fait inhabituel. Le Dr Hiroshi Nakajima, directeur général de l'OMS de 1988 à 1998, a notamment déclaré à la télévision suisse que ces documents avaient été censurés à cause de l'accord avec l'AIEA.* »

**Les conflits d'intérêt au sein de l'OMS, qu'ils soient d'ordre financier ou idéologique, vont à l'encontre des principes qui devraient régir toute politique de santé.** Ces principes qui touchent à quelque chose de vital ne peuvent être définis par une poignée de politiques ou d'acteurs économiques. L'OMS n'a aucune légitimité pour prendre des décisions concernant notre santé à notre place et la gestion d'une pandémie REELLE se trouverait avantageusement améliorée si l'OMS se contentait de coordonner les efforts des pays à leur demande. L'OMS semble vouloir se hisser au statut de régisseur mondial de la santé (voir Bulletin n° 25). A nous de faire en sorte que la santé (comme l'alimentation) puissent être gérés selon ce que la société civile mondiale considère comme une gestion viable et durable de ces deux secteurs vitaux. En agriculture comme en médecine, « **tout n'est pas possible** »... A nous de poser les limites.

« **La secrétaire d'état US à la santé, Kathleen Sibelius, vient de signer un décret conférant une totale immunité aux fabricants de vaccins contre la grippe H1N1, en cas de poursuite judiciaire . De plus le programme accéléré –de 7 milliards de dollars– pour la fabrication du vaccin qui devra être mis sur le marché à l'automne ne prévoit pas de test de sécurité.** » Cette révélation incroyable est fournie et commentée dans un article de F. William Engdhal du 19 juillet 2009, traduit en français sur le site [www.oulala.net](http://www.oulala.net) par Laurence Kalafatides.

Le Comité consultatif mondial sur la sécurité vaccinale (SAGE) à l'OMS est dirigé depuis 2005 par le Dr David Salisbury, responsable du groupe de vaccination et des maladies infectieuses au Ministère de la santé du gouvernement britannique. « *Dans les années 80, le Dr Salisbury a été sévèrement critiqué pour avoir mené une campagne massive de vaccination des enfants avec le vaccin ROR ( rougeole-oréillon-rubéole ) fabriqué par le prédécesseur de GlaxoSmithKline. Ce vaccin fut retiré du marché japonais après que des effets secondaires aient été constatés chez de nombreux enfants vaccinés. Le gouvernement japonais a été obligé de payer d'importantes indemnités aux victimes. En Suède, le vaccin ROR de GlaxoSmithKline fut retiré de la circulation après que des scientifiques aient établi le liens entre le vaccin et la maladie de Crohn. Apparemment ces éléments n'ont guère perturbé le directeur du groupe SAGE de l'OMS, le Dr Salisbury. Selon un chercheur britannique indépendant, Alan Golding qui a obtenu les documents sur ce cas, en 1986, Trivirix, un vaccin combiné ROR contenant une souche vaccinale d'oreillons Urabe AM-9 fut introduit au Canada en remplacement du MMR I. Les inquiétudes concernant l'introduction de ce vaccin en Grande-Bretagne ont été consignées le 26 juin, dans le compte rendu du Groupe de liaison pour le « Groupe de travail de l'Association des pédiatres britanniques » et le « Comité sur la vaccination et l'immunisation ». Inquiétudes fondées car les rapports ont mis en évidence une augmentation de méningites aseptique chez les individus vaccinés. Tous les vaccins ROR contenant la souche Urabe ont été retiré du marché canadien en 1988, c'est à dire bien avant que les vaccins contenant cette souche soient homologués par le Ministère de la santé britannique et utilisé au Royaume-Uni.*

*Les rapports ajoutent que Smith-Kline & French, devenue Smith-Kline-Beecham et qui à l'époque étaient impliqués dans la production anglaise, étaient préoccupés par les questions de sécurité et hésitaient à demander une licence britannique pour leur vaccins contenant la souche Urabe. Leurs préoccupations concernant les possibles préjudices d'un de leurs produits sur les enfants, les conduisit à demander au gouvernement britannique de les garantir contre toute action en justice résultant d'un dommage lié au vaccin. Sur les conseils du Dr Salisbury et des représentants du ministère de la santé, le gouvernement britannique, enthousiaste à l'idée d'obtenir des vaccins bon marché, donna son accord. Aujourd'hui, le même Dr Salisbury promeut l'usage du vaccin, non testé, H1N1 également produit par la même entreprise qui s'appelle maintenant, GlaxoSmithKline.»* signale FW Engdhal.

Si les demandes de dommages et intérêts réclamés par les états-unis ayant souffert des effets secondaires de la vaccination contre la grippe porcine de 1976 ont constitué un cauchemar pour les firmes, les voilà délivrées : **elles pourront fournir ce qu'elles veulent comme vaccin H1H1, handicaper ou tuer des gens, désormais elles ne seront pas poursuivies. Ceci est un décret officiel.** Et cette énormité a été publiée sous forme de décret par l'administration Obama censée « changer la face des USA ».

Il n'existe donc pas de « complot », mais simplement une perte totale de repères des politiciens, et une perte de repères de la population qui même lorsqu'elle est informée ne réagit pas ou nie la réalité, exactement comme nous l'avons vu avec les OGM dans l'alimentation dont les conséquences désastreuses apparaissent avec toujours plus d'intensité.

Tout l'article sur : <http://www.oulala.net/Portail/spip.php?article4163>

## L'INSTITUT PASTEUR A LA TETE DE L' AFSSA

**Marc Mortureux nommé à la tête de l'Afssa**

Selon un communiqué de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), Marc Mortureux a été nommé mercredi 26 août par décret du président de la République (NOR: SASP0918228D) publié au Journal Officiel de la République Française du 27 août 2009 (page 14211, texte 111), à la tête de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Il succède ainsi à Pascale Briand, qui a pris la Direction générale de l'Alimentation au sein du ministère de l'Agriculture. Cet ancien ingénieur des Mines a auparavant occupé le poste de directeur général adjoint de l'Institut Pasteur entre 2005 et 2008. Il dirigeait, jusqu'au mois de juin dernier, le cabinet de Luc Chatel, alors secrétaire d'État à la Consommation et à l'Industrie et Porte-parole du Gouvernement.

Ceci au moment où l'AFSSA va être amenée à prononcer son expertise sur des dossiers tels que l'étiquetage et l'inocuité des OGM, l'impact sur l'environnement et la santé de pesticides, les causes de la disparition des abeilles, etc...

La mainmise de l'industrie pharmaceutique sur tous les secteurs-clé se précise donc...

## CYBER CORPS-NICHONS

Cette prise de pouvoir sur les corps, que constitue la vaccination massive et le fait de punir ou désigner à la vindicte (USA) les récalcitrants, n'est pas fortuite: elle fait entre autres partie du **projet de modification génétique du corps humain** afin de créer une nouvelle race d'êtres, mi homme mi-machine, dotés des fonctionnalités autorisées par l'avancée des technologies, dans le but de le rendre plus « performant » selon les critères du marché. Ce projet transhumaniste rencontre sans conteste un écho certain auprès des « élites » économique en raison des immenses perspectives de profit qu'il suggère et un écho non moindre auprès des « élites » politiques qui trouvent là matière à justification de leurs renoncements à défendre l'égalité en droit pour tous. Le cyber humain viendra à propos justifier que certains soient « moins égaux que d'autres » selon la boutade d'Orwell. **La réalisation de ce projet exige impérativement que l'homme actuel renonce aux prérogatives et aux droits sur son corps. La vaccination massive obligatoire est le premier pas vers ce renoncement** déjà imposé depuis longtemps aux animaux. La France est à « l'avant-garde » dans cette voie avec une tradition de vaccination obligatoire sans égal dans les autres pays.

**La plainte de la journaliste autrichienne Jane Burgermeister vient d'être relayée en France par l'Association loi 1901 « SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME ».** L'association a déposé le 31 juillet 2009 une demande d'ouverture d'une « *enquête criminelle pour vérification de la programmation d'un génocide ou d'un crime commis contre l'humanité* » au Parquet de Nice (06).

[contact@sos-justice.com](mailto:contact@sos-justice.com)  
<http://www.sos-justice.com>

Dans un article, « *Deadly Immunity* » publié en ligne le 16 juin 2005 et dans le *Globe Newspaper* le 1<sup>er</sup> juillet 2005, un fils du sénateur Robert F. Kennedy assassiné en 1968, Robert F. Kennedy Jr. (RFKjr) avocat pour le Conseil de Défense des Ressources Naturelles, rapporte que le gouvernement fédéral US aurait dissimulé le scandale du lien possible entre les vaccins contenant du mercure et l'inquiétante et spectaculaire augmentation des cas d'autisme infantile aux USA.

Kennedy raconte qu'en juin 2000, un groupe de hauts dirigeants scientifiques du gouvernement et de décideurs en santé s'est réuni au centre de conférence Simpsonwood, un endroit isolé situé à Norcross en Géorgie (USA) à l'initiative de l'agence des CDC (Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies). « *L'agence n'avait publié aucune annonce publique de la session - seulement des invitations privées à cinquante-deux participants. Il y avait des hauts fonctionnaires du CDC (Center for Disease Control) et de la FDA, le plus grand spécialiste des vaccins pour l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève et des représentants de chacun des principaux fabricants de vaccins, y compris GlaxoSmithKline, Merck, Wyeth et Aventis Pasteur. Les officiels du CDC rappellèrent à plusieurs reprises aux participants qu'il y avait un embargo strict sur toutes les données scientifiques qui seraient discutées. Aucune photocopie des documents ne serait permise, et ils ne pourraient emporter aucun papier avec eux à leur départ.* » affirme Kennedy. Le but de cette réunion fermée était de discuter de nouvelles études soulevant des questions alarmantes au sujet de la sécurité de plusieurs vaccins administrés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, dont l'étude de Verstraten. L'étude indiquait de fortes présomptions quant à l'implication du Thimerosal - un adjuvant à base de mercure présent dans de nombreux vaccins- dans l'augmentation dramatique des cas d'autisme et d'une foule d'autres désordres neurologiques (retard dans la parole, déficit de l'attention, hyperactivité ...) alors observés chez l'enfant. « *Depuis que le CDC et la FDA avaient recommandé en 1991 que trois vaccins additionnels contenant l'adjuvant soit injectés aux enfants extrêmement jeunes - dans un cas, seulement quelques heures après la naissance -, le nombre estimé de cas d'autisme avait augmenté de quinze fois, de 1 cas pour 166 à 1 cas pour 2500. Les résultats étaient effrayants même pour des scientifiques et médecins habitués à confronter des situations quotidiennes de vie et de mort. "Vous pouvez jouer avec cela tant que vous voudrez," a mentionné au groupe le Dr. Bill Weil, qui est consultant pour l'Académie Américaine de Pédiatrie. Les résultats "sont statistiquement significatifs". Le Dr. Richard Johnston, un immunologiste et pédiatre de l'Université du Colorado dont le petit-fils vint au monde au petit matin du premier jour de la réunion, était encore bien plus alarmé. "Mon impression intérieure?" a-t-il dit. "Pardonnez-ce commentaire personnel - je ne veux pas que mon petit-fils se fasse vacciner avec du Thimerosal jusqu'à ce que nous en sachions davantage sur ce qui se passe. Mais au lieu de prendre des mesures immédiates pour alerter le public et pour éliminer le Thimerosal des réserves de vaccins, les fonctionnaires et les cadres réunis au centre Simpsonwood ont passé la plus grande partie des deux jours suivants à discuter de la stratégie pour camoufler les données préjudiciables. Selon des transcriptions obtenues par la Loi d'accès à l'information, plusieurs des individus réunis étaient préoccupés par les impacts des révélations dérangeantes au sujet du Thimerosal sur les profits et opérations de l'industrie des vaccins.* »

La perspective des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées par les familles d'enfants handicapés à la suite de la vaccination, et le manque à gagner inévitable pour les firmes ont conduit cette assemblée à **chercher des solutions non pour protéger la santé des enfants, mais pour défendre les intérêts menacés**. Le Dr. Bob Chen, chef de la sécurité vaccinale pour le CDC, aurait ainsi exprimé son soulagement : « *étant donné la sensibilité des informations, nous avons pu les garder hors des mains de gens qui, pourrions-nous dire, seraient moins responsables.* » Le Dr. John Clements, conseiller en vaccins à l'Organisation Mondiale de la Santé, aurait catégoriquement déclaré que

l'étude "n'aurait tout simplement jamais dû être réalisée" et averti que les résultats "seront repris par d'autres et utilisés à des fins qui sont hors d'atteintes du contrôle de ce groupe. Les résultats de la recherche doivent être pris en mains."

Selon Kennedy, le CDC aurait payé l'Institut de Médecine «*pour entreprendre une nouvelle étude pour faire disparaître les risques du Thimerosal, ordonnant aux chercheurs de rejeter le lien entre le produit chimique et l'autisme.* » Les résultats de Verstraten qui étaient alors sur le point d'être publiés ont été retenus puis déclarés « perdus » et n'ayant pu être reproduits. « **Et pour contrecarrer la Loi d'accès à l'information, l'agence a remis sa gigantesque base de données de rapports de vaccinations à une entreprise privée, la déclarant ainsi inaccessible aux chercheurs.** Au moment où Verstraten a finalement publié son étude en 2003, il était devenu employé de GlaxoSmithKline et avait retouché ses données pour faire disparaître le lien entre le Thimerosal et l'autisme. »

Kennedy rapporte que les fabricants de vaccins ont commencé à retirer le Thimerosal des vaccins destinés aux enfants en bas âge mais qu'ils ont continué à vendre leurs réserves de vaccins contenant du mercure jusqu'en 2004. « **Le CDC et la FDA leur ont donné un coup de main en achetant des vaccins contaminés au mercure pour l'exportation aux pays en voie de développement** et permettant à des compagnies de médicaments de continuer d'utiliser l'adjuvant dans quelques vaccins américains - incluant plusieurs vaccins pédiatriques contre la grippe de même que dans les suivis de tétanos injectés de façon routinière à des enfants de 11 ans. »

Bill Frist, leader de la majorité au sénat se serait occupé d'immuniser les fabricants de vaccins contre les 4200 poursuites déposées par les parents en les dégageant de toute responsabilité: « *Frist a tenté à cinq occasions séparées de sceller tous les documents du gouvernement ayant rapport avec les vaccins - incluant les transcriptions de Simpsonwood - et de protéger Eli Lilly, le fabricant du Thimerosal, contre toute citation. En 2002, le lendemain que Frist eut tranquillement introduit son petit pétard connu sous le nom "d'Acte de protection d'Eli Lilly" à l'intérieur du Homeland Security Act, la compagnie a contribué \$10 000 à la campagne de Frist et a acheté 5 000 copies de son livre sur le bioterrorisme. Le congrès a rejeté la mesure en 2003 - mais plus tôt cette année, Frist a déposé une autre disposition dans un Acte anti-terrorisme qui refuserait les compensations aux enfants souffrant des désordres au cerveau causés par des vaccins. "Les procès sont d'une telle ampleur qu'ils pourraient entraîner la fermeture des compagnies qui produisent les vaccins et limiter notre capacité à gérer une attaque biologique par des terroristes," a dit Andy Olsen, un des aides législatifs de Frist.* »

Kennedy confesse avoir été un pro-vaccinaliste convaincu et avoir été sceptique quant à la responsabilité du seul Thimerosal dans le développement de l'autisme. « *Ce fut seulement après avoir lu les transcriptions de Simpsonwood, étudié la principale recherche scientifique et parlé avec plusieurs des autorités nationales en matière de mercure que je suis devenu convaincu que le lien entre le Thimerosal et l'épidémie de désordres neurologiques infantiles est réel.* » écrit-il. Si d'autres sources de contamination au mercure existent bien (poisson contaminé, amalgame dentaire...), ces sources doivent aussi être examinées, ajoute-t-il. Mais cela ne dédouane en aucune façon le mercure présent dans les vaccins et la corrélation spectaculaire entre mercure et autisme. « *Des documents internes révèlent qu'Eli Lilly, qui a développé le Thimerosal en premier, savait dès le début que son produit pourrait causer des dommages - et même la mort - à la fois chez les animaux et les humains. (...) En 1982, la FDA a proposé une interdiction des produits en vente libre qui ont contenu du Thimerosal, et en 1991 l'Agence a considéré de l'interdire dans les vaccins destinés aux animaux. Mais tragiquement, cette même année, la CDC a recommandé que des enfants en bas âge soient injectés avec une série de vaccins contenant du mercure. Des nouveaux-nés seraient vaccinés pour l'hépatite B dans un délai de 24 heures après leur naissance, et les enfants âgés de 2 mois seraient immunisés pour l'Influenza* (Suite, p 10)

Beaucoup de conflits d'intérêts sont à l'origine de cette incroyable malversation, trop de scientifiques -nommément cités dans l'article- chargés d'évaluer les produits, travaillent aussi pour les fabricants de vaccins. « *Si les contrôleurs fédéraux et les scientifiques du gouvernement n'ont pas saisi les risques potentiels du Thimerosal au cours des années, personne ne pourrait clamer l'ignorance après la réunion secrète chez Simpsonwood. Mais plutôt qu'entreprendre plus d'études pour examiner le lien avec l'autisme et à d'autres formes de dommages au cerveau, le CDC a placé la politique au-dessus de la science.* » conclue Kennedy. Il ajoute également que « *Pour ceux qui avaient consacré leurs vies à promouvoir la vaccination, les révélations au sujet du Thimerosal menaçaient de miner tout ce pourquoi ils avaient travaillé.* »

Le gouvernement fédéral ayant empêché les études montrant le lien entre les vaccins et l'autisme de voir le jour, le journaliste Dan Olmsted d'UPI (United Press International) a lui-même entrepris une étude auprès des communautés Amishs du Comté de Lancaster en Pennsylvanie qui refusent de vacciner leurs enfants. En se basant sur le taux national d'autisme, il a calculé qu'il devrait y avoir 130 autistes parmi les Amishs. « *Il en a trouvé seulement quatre* » l'un d'entre eux ayant été exposé à des niveaux élevés de mercure provenant d'une centrale et les trois autres ayant été adoptés à l'extérieur de la communauté et ayant été vaccinés antérieurement à leur adoption. Le sénateur Ken Veenstra a aussi mené ses propres investigations et est devenu convaincu du lien entre vaccins et autisme : « *après trois ans d'analyse, je suis devenu convaincu qu'il y avait suffisamment de recherches fiables qui présentent un lien entre le mercure et les incidences accrues d'autisme. Le fait que les 700% d'augmentation des cas d'autisme de l'Iowa soient survenus dans les années 90, juste après que de plus en plus de vaccins aient été ajoutés aux programmes vaccinaux des enfants, est en soit une solide évidence* » a déclaré le sénateur.

**Article original en anglais :** [www.rollingstone.com/politics/story/7395411/deadly\\_immunity](http://www.rollingstone.com/politics/story/7395411/deadly_immunity) ou [www.salon.com/news/feature/2005/06/16/thimerosal/index.html](http://www.salon.com/news/feature/2005/06/16/thimerosal/index.html)

## CODE DE NUREMBERG : IL EST TEMPS DE S'EN SOUVENIR !

Le **Code de Nuremberg** est un document établissant une déontologie internationale sur l'expérimentation humaine. Il est une conséquence directe des Procès de Nuremberg à la fin de la Seconde Guerre mondiale et constitue une réponse aux expériences médicales nazies menées sur l'homme.

Dans ce qui a été nommé « le procès des médecins » d'août 1947, les juges ont défini à cette occasion ce qui est tolérable en matière d'expérimentation humaine et formulé dix points établissant que : 1. le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. 2. l'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société et est impossible à obtenir par d'autres moyens. 3. l'expérimentation humaine ne doit être envisagée qu'après une expérimentation sur l'animal. 4. l'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance non nécessaire. 5. l'expérience ne doit pas être tentée quand il existe une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet. 6. les risques encourus ne devraient jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée. 7. on doit écarter du sujet expérimental toute éventualité susceptible de provoquer des blessures ou la mort. 8. les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. 9. le sujet humain doit être libre de faire interrompre l'expérience, et ce, n'importe quand. 10. les scientifiques expérimentateurs doivent être libres de faire interrompre l'expérience s'ils jugent que leur bien-être ou celui de leur(s) sujet(s) est en danger.

**La vaccination massive à l'aide d'un vaccin non testé ou non correctement testé constitue de facto une expérimentation humaine à l'échelle nationale ou internationale.**

Par ailleurs, La **Déclaration d'Helsinki**, élaborée par l'Association médicale mondiale, et adoptée en 1964, stipule entre autre

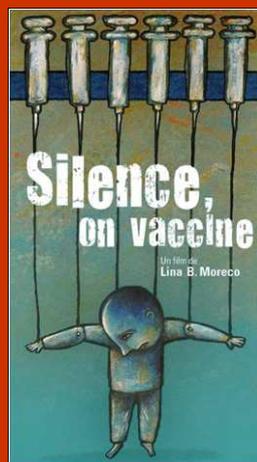
que la conception et l'exécution de chaque phase de l'expérimentation sur des sujets humains doivent être clairement définies dans un protocole expérimental. Le protocole de la recherche doit contenir une déclaration sur les implications éthiques de cette recherche. Il doit préciser que les principes énoncés dans la présente déclaration sont respectés. Ce protocole doit être contrôlé avant, pendant, et après sa mise en place par un comité d'éthique.

Elle stipule aussi que **les sujets se prêtant à des recherches médicales doivent être des volontaires informés des modalités de leur participation au projet de recherche. Lors de toute étude, la personne se prêtant à la recherche doit être informée de manière appropriée des objectifs, méthodes, financement, conflits d'intérêts éventuels, appartenance de l'investigateur à une ou des institutions, bénéfices attendus ainsi que des risques potentiels de l'étude et des contraintes qui pourraient en résulter pour elle. Le sujet doit être informé qu'il a la faculté de ne pas participer à l'étude et qu'il est libre de revenir à tout moment sur son consentement sans crainte de préjudice.** Après s'être assuré de la bonne compréhension par le sujet de l'information donnée, **le médecin doit obtenir son consentement libre et éclairé, de préférence par écrit.** Lorsque le consentement ne peut être obtenu sous forme écrite, la procédure de recueil doit être formellement explicitée et reposer sur l'intervention de témoins. Lorsqu'il sollicite le consentement éclairé d'une personne à un projet de recherche, **l'investigateur doit être particulièrement prudent si le sujet se trouve vis-à-vis de lui dans une situation de dépendance ou est exposé à donner son consentement sous une forme de contrainte.** Il est alors souhaitable que le consentement soit sollicité par un médecin bien informé de l'étude mais n'y prenant pas part et non concerné par la relation sujet-investigateur.

Lorsque le sujet pressenti est juridiquement incapable, physiquement ou mentalement hors d'état de donner son consentement ou lorsqu'il s'agit d'un sujet mineur, **l'investigateur doit obtenir le consentement éclairé du représentant légal en conformité avec le droit en vigueur.** Lorsque le sujet, bien que juridiquement incapable (un mineur par exemple), est cependant en mesure d'exprimer son accord à la participation à l'étude, **l'investigateur doit obtenir que cet accord accompagne celui du représentant légal.**

**La vaccination massive actuellement envisagée pour le H1N1 par le Gouvernement français, comme par d'autres gouvernements, ne répond à aucune des exigences formulées dans le Code de Nuremberg et dans la Déclaration d'Helsinki et constitue donc une violation des principes inscrits dans ces deux textes.**

**Les firmes sont si peu en mesure de prouver l'innocuité des vaccins qu'elles vendent à prix d'or, qu'elles se démènent pour obtenir (et ont obtenu aux USA) l'immunité juridique totale en cas de problème. En conséquence, nous sommes fondés à affirmer que la vaccination massive prévue sera une expérimentation humaine à l'échelle de la planète, et que cette expérimentation est passible de poursuites pour violation des règles déontologiques encadrant l'exercice de la médecine depuis le procès de Nuremberg.**



Un film de  
Lina B. Moreco

*Dans un entretien informel, Miguel Benasayag, philosophe et psychanalyste, ouvre des pistes de réflexions sur notre rapport au réel, la position du scientifique par rapport au réel, et qu'est-ce que ça veut dire « penser la situation ». Extraits:*

« Un chercheur en biologie peut être engagé politiquement, mais il est rare qu'il voit un socle commun entre ces deux activités. Et le point commun c'est cette problématique de l'époque : l'homme peut-il tout faire ? Le grand défi est de trouver comment l'homme peut se re-situer dans un ensemble, et ceci, de tout point de vue, biologique, idéologique, social, écologique... Si je pense que je peux créer la vie en laboratoire, je peux aussi penser créer la justice à force de plans quinquennaux, et modifier les vaches et les lapins pour qu'ils servent l'espèce humaine. Tout est lié. Si je me dis, « bon, il va falloir repenser la place de l'homme et de la pensée, me demander ce qu'est un agir » et cætera, il y a des répercussions à tous les niveaux... »

L'époque que nous vivons, aussi terrible et mortifère soit-elle, n'est pas dans une petite crise passagère : c'est une crise de fondement. Et effectivement, en sciences comme en politique, comme en tout point de vue, il y a quelque chose qui s'est dérobé sous nos pieds. Chacun dans sa dimension croit qu'il affronte une crise et on a du mal à réaliser que notre petite humanité, occidentale en tous les cas, traverse une crise majeure de fondement. Je travaille en biologie et en épistémologie pour essayer de comprendre quelles sont les bases des nouveaux fondements. (...)

La virtualisation du monde, dans lequel on se dit que tout est possible, qu'il n'y a pas de limites à la technique, à l'économie, est un débousolement d'une déterritorialisation absolue. Face à ce phénomène, je cherche où se trouve le réel qui dit « non tout n'est pas possible ». Bien entendu il y a les dogmatiques moralistes ou marxistes qui vont dire que tout n'est pas possible pour des principes, mais ces principes-là c'est du blabla. Il faut encore prouver que ce sont de vrais principes, des principes de réel non-négociable. Il y a aussi les intégristes de toutes religions ou sectes qui opposeront des principes religieux.

Ce que je vais sortir maintenant est le fruit de dix-huit années de travail. En biologie, l'expression du débousolement de notre époque arrive à un point où l'on ne sait plus ce qu'est la vie. Les réductionnistes avec les tendances lourdes de ce qu'on appelle la biologie moléculaire sont arrivés à la conclusion que la vie ne serait qu'un assemblage d'éléments primaires. Donc, si on a les éléments et qu'on les assemble bien, voilà, ça donne la vie ! Il est très important, en biologie notamment de se demander si tout est possible et il y a deux façon d'aborder la chose. Il y a la dénonciation, comme le fait Marie-Monique Robin avec Monsanto et la recherche fondamentale. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si - d'un point de vue vraiment interne à la biologie - il y a quelque chose qu'on est en train de merder ou si, finalement, les OGM sont une horreur, mais pour des raisons qui ne seraient pas biologiques. Si la destruction de la planète est un désastre uniquement du point de vue moral ou politique et s'il n'y a pas de limites ontologiques - de limites non-décidables - , alors-là on est cuit. Mon boulot, c'est de chercher ça, ces points de réel non-négociables.

Je me souviens d'un mec de l'École normale supérieure qui expliquait la fabrication des cellules artificielles comme il aurait expliqué sa recette du gigot d'agneau. On était tous assis là, et lui disait : « Alors voilà, pour la triple couche de la membrane, vous mettez tant de ci, tant de ça... » Si c'est possible, si vraiment, ça, c'est possible, alors effectivement il y a un estompement total du réel. Tout n'est plus question que d'agencement, et on peut manipuler le réel comme on veut... et en suivant quoi ? Des projets economicistes, politiques, idéologiques... Donc l'homme est le roi et le réel se plie à l'homme.

S'il y des invariants biologiques, logiques, qui cadrent le champ des possibles, alors non seulement l'homme n'est pas le roi qu'il pensait, mais il vaut mieux qu'il descende de son piédestal et se mette à chercher une nouvelle alliance avec la nature, à se penser comme inclus dans la nature et non pas en tant que sujet séparé.

Jusqu'à il y a trente ou quarante ans, l'humanité se vivait comme faisant partie d'une situation commune qui allait vers quelque chose, et chaque partie s'interprétait comme la partie de cette situation globale. Les années 70-80-90 sont les années pendant lesquelles l'humanité se rend compte que : « Putain de merde non, on ne va pas vers un destin commun ! » Ce grand destin commun est, selon Hegel, la ruse de l'Histoire : chacun vaquant à ses occupations sert le destin commun sans en avoir conscience. Donc, ça explose. On se rend compte qu'il n'y a pas de sens de l'histoire, que tout progrès apporte du bon et du mauvais et que chaque fois qu'on fait un pas d'un côté, ça dégringole de l'autre.

L'explosion de cette vision du monde a donné quelque chose de très destructeur, en occident en tous les cas : l'éclatement total, l'individualisme. Puisqu'il n'y a pas de dessin commun, il n'y a pas de commun. Nous vivons une époque dans laquelle le commun est une illusion, ce qui est très dangereux. Quand on aborde avec les trentenaires du monde entier (qui vont de vingt à soixante ans, grosso modo) un sujet qui s'éloigne de trois millimètres de leur peau, ils se méfient, ils se disent, « là, on veut m'entuber ». Le commun est devenu de l'entubage. On assiste à la création d'un monde en réaction avec le commun, où finalement la seule évidence qui existe, c'est moi. Moi j'existe, moi je suis comme ça, j'aime le chocolat. La seule vérité, c'est donc « Moi, je... ».

On passe d'un monde dans lequel il y a un grand dessein, un grand récit, à un autre dans lequel il n'y a que des petits récits minables. Il y a peu de temps, je discutais avec un couple de profs de philo entre trente et quarante ans. Ils avaient du mal à comprendre que l'on puisse faire des choses pour d'autres raisons que le plaisir qu'elles procurent. Pour moi, des gens qui n'agissent que pour le plaisir c'est synonyme de barbarie. Il est évident que si l'on accepte que le plaisir soit le moteur principal de notre agir, ça ne peut conduire qu'à la barbarie. Et ce couple de philosophes ne comprenait absolument pas, ils me parlaient de l'hédonisme chez Aristote, chez Onfray... C'est un symptôme. Comme un coup de balancier et de deuil : puisqu'il n'y a pas de destin commun et que l'on ne va pas vers la société parfaite, alors chacun pour soi ! Et c'est terrible d'en arriver à ne plus pouvoir penser le commun. C'est là où il me semble intéressant de suivre la phrase de Deleuze, « La vie n'est pas quelque chose de personnel ». Ça peut sembler drôle un psychanalyste qui croit que la vie n'est pas quelque chose de personnel, mais ce que l'on nomme la personne, le moi, n'est qu'une toute petite partie de soi. Et la question aujourd'hui c'est : nous sommes liés, mais comment ?

Soit ma situation, ma réalité, (une situation, c'est où j'existe et qu'est-ce qui existe) est une situation universelle et je suis un élément de cette situation, soit c'est moi et mon plaisir. Le travail pour penser la situation, c'est repenser une situation qui ne soit ni - rebelote - l'idée que nous sommes tous embarqués vers un objectif commun de l'humanité, ni « la seule situation que je reconnais c'est moi et mes plaisirs ». L'effort pour penser la situation c'est donc se demander dans quelles mesures les humains peuvent comprendre, sentir, expérimenter des multiplicités agencées qui ne sont ni l'Histoire en route, ni l'individualité totale. La pensée de la situation, c'est donc par quoi je suis affecté, par où et à quoi je suis lié, par quoi je suis composé.

C'est très difficile de vivre la situation. D'un point de vue politique, une manière de créer cette sorte de cassure de la vie, c'est la promesse. C'est l'idée de dire : « Si vous me suivez, demain ça sera bien. » Je pense que la position mûre, réfléchie et d'une certaine sagesse, c'est de reconnaître que l'humanité ne va pas vers le paradis, ni vers la merde non plus, mais qu'il y a une certaine pensée cyclique avec des moments obscurs, des moments lumineux, comme dans la vie personnelle. Et qu'il n'y a donc pas besoin de promesse. La liberté, c'est déployer sa propre puissance dans chaque situation.

(...) le truc caractéristique du militant politique qui arrive dans une assemblée, c'est qu'il n'est pas dans la situation. (Suite, p 11)

Il vient avec le but d'articuler cette situation, qui pour lui devient virtuelle, au nom d'un programme qui n'existe nulle part. Et ce programme qui n'existe nulle part, c'est la réalité du militant politique. Et les hommes, les femmes, les lieux, les mouches etc, tout ça devient virtuel au nom de l'objectif final. Il y a donc une façon de virtualiser, de vider la vie, de la part du militant révolutionnaire qui est très réactionnaire parce que la seule puissance d'émancipation, c'est de dire : « Voilà, nous sommes là avec nos savoirs divers et qu'est-ce qu'on fait ? » C'est-à-dire accepter un non-savoir au cœur de la situation qui est la condition d'émancipation et d'agir. Que ce soit politiquement ou personnellement, c'est le défi de notre époque. (..)

Le téléphone portable et toutes les technologies de ce genre, de façon très puissante, font que les gens ne sont jamais vraiment où ils sont. C'est une illusion d'ubiquité qui finalement veut dire que si tu es partout, tu n'es nulle part. C'est la création, pour moi, d'un homme vide, tout à fait déterritorialisé, anticipé par Robert Musil dans *L'homme sans qualité*. C'est un très gros roman, et à vrai dire, c'est plutôt un roman philosophique, il y a beaucoup d'hypothèses et il se passe peu de choses. Il faut le lire comme un essai. C'est un mec qui, en 1905, voit que le monde va devenir peuplé d'êtres déterritorialisés, déracinés, ballottés à droite à gauche, et qui vont identifier cette servitude totale avec la liberté. C'est une confusion dangereuse. (..)

C'est un désir mortifère. Il y a une sorte de désir d'en finir avec le désir. D'affirmer ne plus vouloir être affecté, ne plus être homme, femme, vieillir, malade. Ce désir-là est un désir mortifère, d'une sécurité maximale... (..) Je le vois bien avec les gens qui consultent en psy. Ils arrivent et me disent : « Je vais mal ! », ce à quoi je réponds toujours : « Et alors ? ». Aller mal, c'est une possibilité de la vie, je veux dire, c'est un fait normal ! D'un point de vue psychanalytique et même neurophysiologique, quand nous disons « je vais mal », c'est une seule dimension de nous qui va mal. Une dimension consciente ou très imaginaire, par rapport à certaines images identificatoires, ou des pressions culturelles ou familiales que l'on a dans la tête, peu importe ! Mais dans les autres dimensions, on n'en sait rien si ça va mal. Peut-être que ce sont des moments de bas régime où le corps se reconstruit. Donc, quand quelqu'un va mal, il faut lui permettre d'accepter d'aller mal, or c'est quelque chose que notre société n'accepte plus. Si on va mal, il faut prendre des molécules ou faire une thérapie brève ou prendre un coach... et une société qui veut tout le temps aller bien est une société très malade. (..) La crainte de souffrir est terrible. (..)

<http://www.article11.info/spip/spip.php?article468>

## Dr SHIV CHOPRA

### **CORROMPUS JUSQU'À LA MOELLE**

Dr Shiv Chopra a travaillé 35 ans en tant que microbiologiste du département du Ministère de la Santé du Canada et a été congédié pour "insubordination", avec d'autres collègues (Dr. Margaret Haydon and Dr. Gerard Lambert), pour avoir refusé d'homologuer l'hormone somatotrope de Monsanto.

Son livre "**Corrompus jusqu'à la moelle- Mémoires d'un lanceur d'alerte sur la santé au Canada**" a été publié en français en avril 2009. Ce livre raconte l'histoire méticuleusement détaillée d'événements vécus durant ses 35 ans de carrière à partir de mémos, minutes et transcriptions de débats à la Cour et au Sénat. Il décrit les tensions constantes entre la direction et les évaluateurs de la sécurité sanitaire travaillant pour le gouvernement fédéral canadien.

Site Internet: [www.shivchopra.com](http://www.shivchopra.com)



## L'amour chez les grands fauves

Selon une dépêche de l'Agence Reuters du 1er juin 2009, NY, un reportage de Steve James, Ed. Bernard Orr, les lionnes de la chimie se crêpent le chignon : « *les firmes de la chimie DuPont et BASF se sont poursuivies en justice mutuellement, s'accusant d'infraction de brevets sur les technologies utilisées dans les herbicides* » Dans une requête de BASF déposée devant la Cour du Delaware, la firme BASF dit à la firme DuPont et à sa filiale Pioneer: « cépatatoï, cétamoï ». Elle lui reproche l'usage illégal de sa technologie brevetée. « *BASF demande aussi de déclarer non valides et inapplicables des brevets de DuPont concernant des technologies relatives à la résistance aux herbicides. La plainte allègue que le maïs « Optimum GAT » contient un promoteur, breveté par BASF, qui est un important composant génétique permettant une bonne tolérance à une classe d'herbicide et connu sous le nom d'inhibiteurs de l'AHAS ou de l'ALS.* »

Auparavant, DuPont avait dit à BASF: « cétamoï, cépatatoï », et déposé une plainte « *pour non respect de quatre brevets concernant des caractéristiques biotechnologiques semblables à celles utilisées dans « Optimum GAT ».* D'après DuPont, les brevets décrits dans la plainte concernent la tolérance aux inhibiteurs d'ALS, et ont rapport à certaines méthodes de contrôle des mauvaises herbes. » La firme DuPont avait ajouté: « tu me rends ma poupée avec un carambar en plus ». « *Elle demande aussi que la Cour invalide les brevets de B sur le promoteur de caractère et statue sur le fait que D n'empiète pas sur ces brevets lorsqu'elle utilise ses propres caractéristiques dans des cultures « ALS résistantes ».* Elle a ajouté : « moi je prends pas ta poupée, abrs tu prends pas la mienne. Mais puisque tu veux pas me la rendre, et bien je vais le dire à Maman, et tu devras en plus me donner un bonbon, na ».

En mai, DuPont a fait ce qui lui plaisait, mais ça n'a pas plu à Monsanto. Monsanto a dit à DuPont : « cépatatoï, cétamoï ». Et la firme a déposé plainte contre DuPont « *pour usage illégal des technologies résistantes aux herbicides RR* » dont elle est la propriétaire. » La plainte de Monsanto contre DuPont dit que Pioneer abuse du caractère RR pour masquer des problèmes avec Op. GAT.

Après avoir accaparé une bonne partie des semences développées dans les champs des paysans, les lionnes vont se bouffer entre elles sur les droits de propriété intellectuelle...

En fait, ça serait presque rigolo si les conséquences n'étaient pas tragiques pour la biodiversité cultivée, la souveraineté alimentaire, l'approvisionnement en nourriture et la pollution de la terre et de l'eau par les pesticides et gènes divers.

Titre et traduction de la dépêche : Jack F, Alain H, Michel M

## Faudrait pas pousser mémé dans les orties !

« *Géné aux entournures, le ministère de l'agriculture avait promis de simplifier l'échange et la commercialisation des « préparations naturelles peu préoccupantes », les PNPP. Le décret vient de sortir et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne simplifie rien du tout. Pire même, il bloque tout. Que dit-il? Que les préparations naturelles doivent avoir « fait l'objet d'une procédure d'inscription sur la liste communautaire des substances actives ».* En français: qu'il faut claquer 300 000 à 500 000 euros d'études en écotoxicologie pour prouver l'innocuité d'une recette qui a fait ses preuves depuis que l'être humain sait biner.

« *Avant le décret, donner ou vendre du purin d'ortie était interdit. Après le décret, ça l'est encore.* » explique Vincent Mazière de l'Association pour la promotion des PNPP. »

Lire l'article entier : « **L'engrais de mémé toujours hors-la-loi** (Libé - 27/07)

Dans l'arrêt de la Cour Européenne du 16 juillet 2009 concernant le recours en manquement au titre de l'article 226CE, recours introduit le 15 avril 2008 à la demande de la Commission Européenne (CCE) contre la République de Pologne, il est intéressant d'examiner à la fois les arguments utilisés par la CCE pour attaquer la Pologne, les arguments avancés par la Pologne pour refuser les OGM, et les arguments invoqués par la Cour pour donner raison à la CCE. Cette affaire (C-165/08) soulève en effet des interrogations essentielles : **un pays peut-il invoquer des principes éthiques pour refuser les OGM ? Si la réponse est négative, qu'est-ce que cela signifie ?**

Pour résumer, la CCE a **accusé la Pologne d'avoir manqué à ses obligations en vertu de la directive 2001/18** stipulant que « Si un produit contenant un OGM en tant que produit ou élément de produits est mis sur le marché et qu'il a été dûment autorisé en application de la présente directive, un État membre ne peut interdire, restreindre ou empêcher la mise sur le marché d'OGM, en tant que produits ou éléments de produits, qui sont conformes aux exigences de la présente directive. Il convient de mettre en place une procédure de sauvegarde en cas de risque pour la santé humaine et l'environnement. » et en vertu de la **directive 2002/53/CE du Conseil, du 13 juin 2002, concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles**, stipulant que « Les États membres veillent à ce que, à compter de la publication visée à l'article 17, les semences de variétés admises conformément aux dispositions de la présente directive ou conformément aux principes correspondant à ceux de la présente directive ne soient soumises à aucune restriction de commercialisation quant à la variété. »

Cette accusation de la CEE faisait suite aux dispositions introduites dans la loi nationale polonaise sur les semences du 26 juin 2003 et 27 avril 2006, prévoyant que « les semences de variétés génétiquement modifiées ne peuvent pas être admises sur le marché sur le territoire de la République de Pologne », et que « la personne qui met sur le marché des semences en violation dudit article 57, paragraphe 3, s'expose à une sanction pécuniaire. »

Par lettre du 20 décembre 2006, la République de Pologne a « contesté avoir manqué à ses obligations. Elle s'est notamment prévalu du principe de précaution et des risques de conséquences irréversibles pour la biodiversité et l'environnement en général ainsi que pour le secteur agricole polonais en particulier que laisseraient subsister les principes d'évaluation peu clairs, les contrôles et garanties insuffisants et les règles lacunaires en matière de coexistence des cultures que contient la directive 2001/18. Cet État membre a, de même, fait valoir que les variétés inscrites dans le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles institué par la directive 2002/53 n'auraient pas été testées dans l'environnement spécifiquement polonais et n'offriraient, dès lors, pas de garanties suffisantes en termes d'absence d'effets négatifs à long terme. » Elle s'est par ailleurs référée « aux craintes d'atteintes à la santé publique et à l'environnement ainsi qu'à la forte opposition manifestées par le grand public en Pologne à l'égard des OGM et à la nécessité de respecter les principes éthiques, conformément au neuvième considérant de la directive 2001/18, en alléguant, à cet égard, que **l'introduction dans l'ordre juridique polonais de dispositions auxquelles n'adhère pas une majorité de la société polonaise serait contraire à l'éthique.** »

Le neuvième considérant énonce en effet que « Le respect des principes éthiques reconnus dans un État membre est particulièrement important. Les États membres peuvent prendre en considération des aspects éthiques lorsque des OGM sont volontairement disséminés ou mis sur le marché en tant que produits ou éléments de produits. »

La CCE a ignoré ces arguments et mis en demeure la Pologne de se conformer à ses exigences. Dans sa réponse datée du 28 août 2007, la République de Pologne a réitéré l'argumentation déjà développée et fait valoir que « l'adoption unanime, en 2006, par les assemblées des voïvodies polonaises, de résolutions déclarant que les territoires des voïvodies devraient être exempts de cultures génétiquement modifiées et d'OGM témoignait de ce que

Les dispositions nationales litigieuses relèvent de la moralité publique, ajoutant que de telles mesures se trouvaient dès lors autorisées sur le seul fondement de l'article 30 CE, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer à cette fin les procédures spéciales qu'institue le droit dérivé invoqué par la Commission. » La CCE a alors déposé un recours.

Dans ce recours, la CEE a fait valoir que « La référence générale aux principes éthiques contenue dans la réponse à la mise en demeure ne s'accompagnerait, pour sa part, d'aucun argument éthique précis en rapport avec la dissémination d'OGM. En outre, **il ressortirait du neuvième considérant de la directive 2001/18 que les considérations éthiques ne sont pas extérieures au champ d'application de celle-ci, si bien qu'une interdiction de produits autorisés en vertu de ladite directive ne saurait être décidée en dehors des procédures qu'elle institue.** Selon la Commission, il est par ailleurs de jurisprudence constante que l'article 30 CE ne peut plus être invoqué lorsque des dispositions communautaires réglementent le domaine considéré de manière détaillée et harmonisée, ce qui est le cas des directives 2001/18 et 2002/53 en ce qui concerne le commerce des OGM. »

**En français clair, la CCE indique qu'effectivement elle tient compte des arguments éthiques, mais qu'il lui appartient seule de décider s'ils sont éthiques ou pas.**

La CEE a par ailleurs fait valoir que les articles restrictifs sur les OGM de la loi polonaise sur les semences sont incompatibles avec la directive 2002/53 et la 2001/18. Celles-ci empêchent en effet un Etat membre d'interdire les OGM de manière générale. Seul un OGM spécifique peut faire l'objet d'une clause de sauvegarde à condition d'apporter des éléments scientifiques nouveaux permettant de justifier cette clause. (Comme on l'a vu avec le MON 810 en France, véritable parcours du combattant, et toujours sur la sellette...)

En réponse, « la République de Pologne fait valoir que, contrairement à ce que soutient la Commission, la jurisprudence confirme qu'un recours à l'article 30 CE ne cesse d'être possible que lorsque l'harmonisation communautaire opérée inclut les mesures nécessaires à la réalisation de l'objectif spécifique qu'entend préserver ladite disposition du traité CE. Or, les considérations éthiques seraient précisément étrangères aux directives 2001/18 et 2002/53 qui viseraient exclusivement à protéger l'environnement et la santé humaine. Le cinquante-septième considérant et l'article 29, paragraphe 1, de la directive 2001/18 préserveraient, en outre, expressément la compétence des États membres pour réglementer les aspects éthiques liés aux OGM. En l'occurrence, l'adoption des dispositions nationales litigieuses aurait été guidée par des principes d'éthique chrétienne et humaniste partagés par la majorité de la population polonaise. À cet égard, la République de Pologne met successivement en avant **une conception chrétienne de la vie qui s'oppose à ce que des organismes vivants créés par Dieu soient manipulés et transformés en matériaux objets de droits de propriété industrielle, une conception chrétienne et humaniste du progrès et du développement qui commande un respect du projet de la création ainsi que la recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature et, enfin, des principes chrétiens et humanistes concernant l'ordre social, la réduction d'organismes vivants au rang de produit à de pures fins commerciales étant notamment susceptible de miner les fondements de la société.** »

A cela la CEE réplique que « les questions liées à l'autorisation et à la commercialisation de semences d'OGM ont fait l'objet d'une harmonisation exhaustive, la directive 2001/18 intégrant, en outre, la prise en compte des questions éthiques, notamment à son article 29, si bien que le recours à l'article 30 CE par un État membre n'est plus possible » C'est-à-dire, que **l'éthique ayant été emballée dans l'harmonisation, il n'y a plus de recours éthique possible ! L'éthique est donc aux yeux de la CEE figée dans le marbre de ses directives.**

De plus, « Selon la Commission, **un État membre ne saurait,**

**en outre, se fonder sur la perception d'une partie de l'opinion publique pour remettre en cause unilatéralement une mesure d'harmonisation communautaire.** » C'est-à-dire que la « partie de l'opinion publique » qui ne veut pas d'OGM doit les subir au nom du principe majoritaire qui a conduit à l'harmonisation.

Ce à quoi la République de Pologne rétorque avec justesse que « lorsqu'une directive ignore des aspects essentiels caractérisant une catégorie de produits, l'harmonisation opérée ne saurait être tenue pour complète. La thèse défendue par la Commission aurait en l'occurrence pour conséquence que les aspects éthiques liés aux OGM, dont l'importance est pourtant reconnue par le législateur communautaire dans les considérants et les dispositions de la directive 2001/18, ne pourraient plus être pris en compte ni dans le cadre des procédures instituées par ladite directive ni au titre de compétences retenues des États membres. Eu égard à leurs finalités éthiques, les dispositions nationales litigieuses ne sauraient en réalité être examinées qu'au regard des articles 28 CE et 30 CE et non à l'aune des directives 2001/18 et 2002/53. La Commission n'ayant toutefois pas allégué une violation dudit article 28 CE ni contesté que lesdites dispositions nationales puissent satisfaire aux exigences, notamment de proportionnalité, posées à l'article 30 CE, **le débat devant la Cour ne saurait porter que sur la question de savoir si un État membre reste fondé à se prévaloir de considérations éthiques en matière de commerce d'OGM.** Par ailleurs, la République de Pologne est d'avis que la Commission, à laquelle incombe la charge de la preuve du manquement allégué, n'a pas établi que les explications d'ordre éthique fournies par cet État membre seraient inexactes. »

La cour a donc jugé que dans la mesure où les dispositions nationales de la Pologne poursuivent des finalités éthiques qui sont étrangères aux objectifs de protection de l'environnement et de la santé publique ainsi que de libre circulation qui caractérisent lesdites directives, « elles seraient en effet extérieures au champ d'application de ces dernières, si bien que **les entraves à la libre circulation des OGM qu'elles engendrent en violation potentielle de l'article 28 CE peuvent, le cas échéant, être justifiées au titre de l'article 30 CE** ». Mais elle estime toutefois que « il n'est pas nécessaire de se prononcer sur la question de savoir si, et dans quelle mesure et à quelles conditions éventuelles, les États membres conservent une faculté d'invoquer des arguments d'ordre éthique ou religieux pour justifier l'adoption de mesures internes qui, à l'instar des dispositions nationales litigieuses, dérogeraient aux dispositions des directives 2001/18 et 2002/53. » Il lui suffit en effet de « constater que la République de Pologne, à laquelle incomberait, en pareille hypothèse, la charge de la preuve, n'a, en tout état de cause, pas établi que les dispositions nationales litigieuses auraient effectivement poursuivi les finalités religieuses et éthiques alléguées, finalités dont la réalité est par ailleurs mise en doute par la Commission. » **La Cour dit donc que l'argument éthique pourrait être recevable s'il était démontré que les considérations éthique et religieuse invoquées avaient été à la base des dispositions d'interdiction des OGM dans la loi nationale polonaise.** Comme la Pologne, selon le droit et son interprétation par la Cour, n'a pas démontré cela, la Cour n'est pas « appelée à examiner semblable justification ». Par ailleurs, la Cour estime que la moralité publique invoquée ne l'est pas à titre autonome mais « se confond avec la justification tenant à la protection de l'environnement et de la santé qui font, en l'occurrence, précisément l'objet de la directive 2001/18. »

La Cour renvoie ainsi la Pologne à la faiblesse (réelle) de son argumentaire qui repose sur des arguments sincères mais sans poids juridique, et donne ainsi raison à la CEE.

### Comment sortir du piège juridique ?

Cet arrêt de la Cour, comme tant d'autres sur les questions liées aux OGM, démontre une fois de plus que les arguments valables dans la vie ne sont pas ceux qui permettent de gagner en justice. Le droit est ainsi fait qu'il est impératif de dire ce qui est attendu de dire selon le droit. Cela exige des connaissances de juristes très pointues et à la portée seulement des spécialistes compétents. Cela ne signifie pas qu'il faut négliger la voie du recours juridique, mais que les légalistes se trompent quand ils pensent que cette voie seule permet des avancées. Trop souvent en effet, le droit ne permet pas d'accéder au vrai débat. S'il demeure très

important de persévérer dans la voie juridique (le cas de la Pologne n'est pas clos par ce verdict) afin de faire évoluer à la fois le droit et les rapports de force, il nous faut aussi trouver le moyen de contraindre les pouvoirs à tenir compte des véritables questions. **La question de savoir si un État membre reste fondé à se prévaloir de considérations éthiques en matière de commerce OGM est la même que de savoir si un État membre reste fondé à se prévaloir de considérations éthiques en matière de gestion d'une pandémie, par exemple.** Dans les deux cas, la question ne se poserait pas si l'utilisation du droit n'avait pas été dévoyée au point d'interdire la possibilité même de répondre aux questions ontologiques inhérentes aux processus engagés (OGM, vaccins, etc...). Le verrouillage législatif instauré par les lobbyistes au service des firmes et de certains gouvernements est redoutable et se resserre chaque jour davantage. **Si nous voulons pouvoir encore agir, il nous faut impérativement contraindre les artisans de la mise en place de cet arsenal juridique à défaire l'étau.** Mais comment ?

Lorsque le gouvernement souverain de Pologne dit que ses citoyens ont dans l'ensemble « une conception chrétienne de la vie qui s'oppose à ce que des organismes vivants créés par Dieu soient manipulés et transformés » et que pour cette raison il se doit d'interdire les OGM, il est dans son rôle de défense des citoyens contre les ambitions de la sphère économique et de garant de l'égalité en droit pour tous (au moins sur ce sujet !). Mais si un état voisin défend une conception opposée, la Pologne sera de toute façon contaminée. On mesure donc que la posture éthique, religieuse ou morale ne permet pas à elle seule de garantir la souveraineté d'un État, quand bien même il serait admis qu'un État est fondé à se prévaloir de conceptions éthiques. Où se trouve donc la véritable question ?

### Changer de niveau

Les processus de réification du vivant conduisent à devoir répondre à des questions que l'on n'aurait pas eu à se poser si ces processus ne s'étaient développés. Ces processus reposent sur l'application d'une logique à deux termes (A ou Non-A) à des problèmes que la logique à deux termes ne peut ni cerner, ni englober. On peut appliquer la logique à deux termes pour gérer un stock de billes. Mais le vivant existe dans de multiples dimensions que la logique à deux termes ne permet pas d'appréhender. Les OGM par exemple sont abordés par les firmes et les politiques comme s'il s'agissait de choses. Mais les OGM sont vivants et se reproduisent de façon autonome. Le vivant ne peut être appréhendé dans sa complexité qu'à l'aide d'une logique (à 3 termes ou plus) intégrant cette complexité. Les solutions apportées à tous les problèmes concernant le vivant ne devraient donc jamais être abordés avec une logique réductrice, une logique qui a sa place pour compter les billes, mais pas pour s'occuper de semences. Néanmoins, c'est ainsi qu'ils sont abordés par ceux qui y ont intérêt.

L'utilisation d'une logique réductrice permet aux firmes d'arriver à leurs fins essentiellement parce que la sphère politique et la sphère de la société civile **n'ont rien à lui opposer** : cette logique a contaminé la société dans son ensemble et la classe politique actuelle est majoritairement portée à réfléchir aux problèmes uniquement dans les termes de cette logique limitante. La science par ailleurs lui est presque totalement soumise.

On ne se sortira donc pas du débat de sourds, illustré par ce différent entre la CEE et la Pologne, avec des arguments tirés de cette logique d'un côté ou tentant d'introduire –en vain– une dimension supplémentaire, de l'autre.

Pour pouvoir faire bouger les lignes, on voit donc qu'il est nécessaire de **faire pression sur la classe politique** pour la contraindre à évoluer et à devenir capable de penser la complexité, au lieu de la réduire et de produire ainsi des réponses en total décalage avec le réel. Cette pression peut s'exercer de diverses manières à inventer.

On voit aussi qu'il est absolument nécessaire **d'investir les lieux de la science** devenus des lieux de pouvoir incommensurable sans aucun contrôle. Les programmes de recherche participative tels que ceux développés par le Réseau Semences Paysannes sont l'ébauche concrète de cet investissement. La définition des programmes de recherche par des paysans, même si elle se heurte parfois à l'intransigeance de certaines (Suite, p 15)

institutions peu enclines à partager leur « autorité », ont déjà prouvé leur fécondité, leur capacité à traiter du réel et non du virtuel, et donc leur capacité à apporter des solutions à des problèmes réels liés à une production de semences garantissant à la fois une nourriture de qualité, un taux de rendement suffisant et le maintien de la diversité phylogénétique.

Tout ceci nécessite une organisation et un fonctionnement collectif dans lequel se retrouve inévitablement les mêmes problèmes de réduction de la complexité et de luttes de pouvoir. C'est donc au sein des collectifs de la société civile qu'il est d'abord vital d'apprendre à réfléchir et agir à partir d'une logique appropriée, capable d'appréhender la complexité. **Le problème du pouvoir se trouve désamorcé dès lors qu'une autre logique est à l'œuvre. En effet le désir de pouvoir sur les autres est la résultante inévitable d'une pensée enfermée dans une logique à deux termes. N'importe qui affranchi de cette logique réductrice n'éprouve aucun besoin, aucune envie de dominer, contrôler, accaparer. Cette logique réductrice est en effet ce qui sépare chacun de sa puissance propre.**

Pour sortir de cette logique, il n'est nul besoin de suivre des cours. Cette logique sort tout droit de notre propension à nous identifier à une entité illusoire, « l'individu », le « moi-je ». Illusoire, dans le sens où cette entité est entièrement fabriquée par notre mental et par la société qui l'abreuve, et qui peut fonctionner en total décalage avec le réel. Ce décalage induit une déconnection du réel et donc le sentiment que « tout est possible » et les conséquences des actes qui suivent ne sont mesurées qu'à l'aune de leur impact positif ou négatif sur le « moi-je ». Plus l'identification à cette entité illusoire est forte, plus la logique à deux termes qui réduit tout s'impose, **puisque' aucun réel ne vient s'interposer dans l'enchaînement dit « logique » et le remettre en cause.** Apprendre à penser différemment nécessite donc de s'identifier à quelque chose de plus large, plus en prise avec le réel, que l'individu. C'est le défi palpitant de notre époque.

## Des arbres et algues artificiels pour absorber le carbone !

Un article du site [agra-net.com](http://agra-net.com), *F.O. Licht's World Ethanol & Bio-fuels Report*, du 27 août 2009, annonce qu'une forêt de **100 000 arbres artificiels** pourrait être plantée dans les 10 à 20 années, afin « d'absorber les émissions mondiales de carbone. » Les auteurs de cette trouvaille, de l'Institution of Mechanical Engineers (IME) prétendent que « *sans le geo-engineering, il sera impossible d'éviter les changements climatiques* ». Cela rappelle une chanson : sans les biotechnologies, on ne pourra pas nourrir le monde, ding, dong. Les arbres artificiels font partie de 3 projets inclus dans un nouveau rapport, dirigé par le Dr Tim Fox, qui trace un parcours de 100 ans pour « décarboniser » l'économie globale, un effort qui doit s'ajouter selon lui à ceux déployés pour réduire les émissions de carbone et s'adapter aux effets du changement climatique. Ces chercheurs, dit l'article, ont étudié « *des centaines d'options* » pour retirer le dioxyde de carbone de l'atmosphère et le stocker. Ils n'en ont finalement trouvé « *que trois de pratiques et réalisables en utilisant les technologies actuelles.* » En effet, il leur fallait une technologie qui soit peu productrice de carbone afin de ne pas ajouter au problème. « Le Dr Fox a dit à BBC News : « **Les arbres artificiels sont déjà au stade de prototypes et très avancés dans leur conception en termes de leur automatisation et en ce qui concerne les composants qui doivent être utilisés. Ils pourraient entrer dans le circuit de production de masse et d'affectation dans un délai assez court.** ». L'article précise : « *Les arbres fonctionneront sur le principe de la capture du dioxyde de carbone dans l'air à travers un filtre.* » Le CO<sub>2</sub> sera alors retiré du filtre et stocké dans des infrastructures à mettre en place. « *Le Dr Fox a ajouté que le prototype de l'arbre artificiel est environ de la taille d'un container de bateau et peut retirer des milliers de fois plus de dioxyde de carbone de l'atmosphère qu'un arbre réel de taille équivalente.* » Les deux autres options sont des photobio-réacteurs à base d'algues installés sur les immeubles, et la réflexion de la lumière solaire vers l'espace à l'aide de toitures réfléchissantes... Fabriquer des problèmes et leur chercher des solutions qui créeront d'autres problèmes, c'est toujours « travailler », paraît-il ...

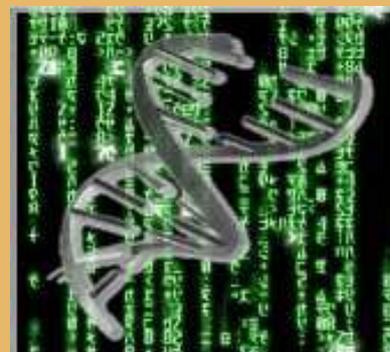
## Les firmes ne désarment pas !

15

« Six sociétés différentes (Pioneer, RAGT, Monsanto, Maisadour, Limagrain, KWS ) cherchent à inscrire une ou plusieurs variétés chacune de maïs transgéniques au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées :

- **Pioneer** : huit variétés de maïs génétiquement modifié X0897AT, X0898VT, X1039JT, X0829ZT, X1038GT, X1020BT, X0960BT et X0900BT à inscrire au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées
- **RAGT** : variétés de maïs génétiquement modifié SK257277, SK289980, RH0354, RH0573, RH0575, RH0576, RH0681, RH05103, RH0450 et RH05101
- **Limagrain** : vingt variétés de maïs génétiquement modifié L-ZM248/18, L-ZM248/19, L-ZM248/20, L-ZM248/21, L-ZM348/24, L-ZM348/25; SN4827 ; L-ZM249/42, L-ZM349/43, L-ZM349/44, L-ZM349/45, L-ZM449/05, L-ZM449/06, L-ZM449/19; SN4921, SN4925, SN4928, SN4943, SN9821 et L-ZM450/07 à inscrire au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées ;
- **Maisadour** via la société Orsem Hybrides : variétés de maïs génétiquement modifié OH26161, OH26160, MAS29833, MAS29826, MAS29829, OH29827, MAS30086 et MGM160133
- **SOCIETE KWS France** : une variété de maïs génétiquement modifié KXA 4467
- **Monsanto** : inscription des dix-sept variétés de maïs génétiquement modifié AW241Z, AW452Z, MLX9522LL, MCA324B, MEB610BT, MEB561BT, MEB552BT, MEB483BT, MEB441BT, MEB307BT, TPX947G, TEB580D, TEB525D, TXP939AV, TCA553E, TXP258D et EA4801EZA1

Selon le Réseau Semences Paysannes, « La procédure veut que pour des variétés transgéniques, le Ministre décide de transmettre ou non le dossier au CTPS pour l'inscription au catalogue des variétés. En l'espèce, le Ministre a gardé le silence, cela impliquant, après un délai de 90 jours, une décision de refus (implicite). Ces décisions de refus auraient cependant dû être motivées et notifiées comme l'ont demandé les intéressés. Etant donné que le Ministre de l'agriculture n'a pas communiqué les motifs de ses décisions implicites de rejet opposées aux sociétés requérantes dans le délai d'un mois à compter de la demande formée, celles-ci sont fondées à soutenir que les décisions implicites de rejet qui leur ont été opposées sont illégales et doivent donc être annulées. L'Etat doit donc payer la somme de 1500 euros à chaque société et il est enjoint au Ministre de l'agriculture et de la pêche de prendre les mesures nécessaires au réexamen de ces demandes d'inscription au catalogue officiel dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision. » (RSP)



Les mâles ont une mauvaise habitude : ils fourrent leur queue partout. A cause de cette mauvaise habitude, ils se reproduisent inconsidérément. Mais la science est en passe de résoudre le problème : elle peut aujourd'hui fabriquer des eunuques !

Cela vous pose un problème ? Eh bien, tant pis pour vous. Il ne fallait pas confier à d'autres et aux scientifiques le soin de décider à votre place de ce qu'il est bon de faire ou ne pas faire. Parce que rien ne les arrête aujourd'hui et ils ont commencé à fabriquer des eunuques sans vous demander votre avis et vont bientôt (si ce n'est déjà fait) les lâcher dans la nature...

Ce ne sont pour l'instant que des moustiques. Quel soulagement ! Un instant vous aviez cru que ...mais non ! Il ne s'agit que de cette satanée bestiole qui pique tout le temps et qui, vous savez, transmet des maladies parfois terrible... Donc, vous voyez, ça ne vous concerne pas, et même ça vous arrange un peu parce que vous n'aimez pas du tout les piqûres de moustiques. Donc, si la science donne un petit coup de pouce pour les éradiquer sans produit chimique, votre bonne conscience écologique se dit que c'est toujours ça de pris sur les poisons.

D'ailleurs l'Oxford insect technology Ltd (Oxitec), une entreprise basée au Royaume Uni, compte bien sur votre conscience écologique pour promouvoir son moustique génétiquement modifié adapté à l'Afrique. « *Selon Oxitec, sa technologie génétique brevetée permet de générer des populations de moustiques mâles stériles. Oxitec espère que leur dissémination dans la nature en Afrique entraînerait un grand nombre d'accouplements stériles, réduisant au bout du compte la taille de la population totale de moustiques. La finalité serait le contrôle de la dengue, une maladie propagée par les moustiques.* » (<http://in.news.yahoo.com/43/20090723/860/ttc-gm-mosquito-trials-raise-concern-in.html>).

Donc résumons : je veux faire de l'argent avec une nouveauté scientifique. Je cherche une idée « porteuse » sur le marché. Tiens, je pourrais faire un moustique qui inocule un vaccin, ça serait cool, pour ceux qui ont peur d'attraper la malaria. Ou alors je pourrais faire un moustique stérile, et hop, presque plus de moustiques. Encore plus cool, fini les gratouillis qui empêchent de dormir. Bon, il me faut des arguments vendeurs pour financer mes recherches. Tiens, la réduction d'utilisation de pesticides a le vent en poupe, il faut en profiter. Mais ça n'est pas assez vendeur dans le tiers-monde. Ah, mais la dengue, voilà une idée qu'elle est bonne. Je vais faire un moustique stérile pour contribuer au contrôle de la dengue...ça, c'est vendeur ! Plus de moustiques, plus de dengue. Facile à piger.

Mais il se trouve qu'Oxitec réalise ses travaux sur le moustique GM dans une installation proche de Chennai en Inde. « *L'année dernière, Oxitec avait reçu du Review Committee for Genetic Manipulation (RCGM) du Département indien de biotechnologie l'autorisation d'importer ses œufs de moustiques transgéniques. « Nous attendons [maintenant] des nouvelles officielles du RCGM avant de pouvoir commencer les expériences », a fait savoir Sridhar Vasan, directeur de la santé publique d'Oxitec. « Notre objectif à long terme serait de passer aux essais en plein champ », si les essais de reproduction et d'accouplement en milieu confiné s'avèrent prometteurs, » a-t-il indiqué. Cependant, les indiens ne voient pas « l'innovation » d'un très bon œil : « Pushpa Bhargava, un éminent biologiste qui a été nommé par la Cour suprême de l'Inde au Comité indien d'agrément du génie génétique / Genetic Engineering Approval Committee (GEAC), se dit préoccupé par le fait que ces expériences soient menées alors que le gouvernement indien n'a pas élaboré de lignes directrices spécifiques relatives à la recherche sur les insectes GM. Bhargava ajoute que si jamais certains des moustiques mâles étaient capables de « retrouver » leur fertilité, à la suite de mutations génétiques hasardeuses, ce serait un désastre. « [La] probabilité d'un tel accident ne peut pas être écartée quand des millions de moustiques génétiquement modifiés sont lâchés jour après jour ou semaine après semaine », toujours selon Bhargava.*

Toujours des complications! Heureusement la firme avec qui j'ai un contrat d'exploitation de mon application se chargera de mettre de l'huile dans les rouages et obtiendra sans doute l'approba-

-tion du gouvernement indien. Juste une question d'argent. Et l'argent ne fait pas défaut aux firmes développant des biotechnologies puisqu'elles ont réussi à pomper à peu près tous les crédits alloués à la recherche cette dernière décennie.

Donc, on va faire des « essais au champ ». C'est-à-dire que l'on va lâcher nos bestioles transgéniques dans la nature et regarder les dégâts que ça fait. Les indiens sont habitués aux calamités après tout, une de plus, une de moins...

## Et après les moustiques...

Après le moustique, on pourrait fabriquer des mouches stériles parce que les mouches, c'est agaçant, des sauterelles stériles parce qu'elles mangent les cultures; et puis des animaux handicapés du zizi pourraient aussi sans doute servir à quelque chose. Et tant qu'on y est, on peut bien imaginer un lot d'humains qui ne serviraient qu'à travailler mais surtout pas à se reproduire, « sur la base du volontariat » bien entendu. Du moins dans un premier temps.

Que d'esprits voyant le mal partout, tandis qu'il ne s'agit que d'aider « les pauvres » à se débarrasser de leurs fléaux !

Des essais de moustiques GM suscitent des préoccupations en Inde <http://in.news.yahoo.com/43/20090723/860/ttc-gm-mosquito-trials-raise-concern-in.html>

## IL EST TEMPS DE RETOURNER VOIR LA BABA YAGA ENFOUÏE AU FOND DE CHAQUE FEMME

Il existe des moyens efficaces de lutter contre le moustique propagateur du virus de la dengue (voir Bulletin n° 25), ne faisant appel ni aux pesticides chimiques, ni aux manipulations génétiques. Ces moyens ont un seul inconvénient : il sont peu coûteux et non (encore) brevetables, donc ils ne peuvent pas rapporter d'argent à quelque firme privée.

La naïveté qui consiste à croire que si quelque chose de non nuisible et efficace existait, ce serait « forcément » développé pour le bien de tous, est féroce ancrée dans les esprits.

Il nous est difficile, semble-t-il, d'admettre la part obscure du monde tout autant que la part obscure en nous-mêmes. Pourtant, c'est en osant descendre dans cette obscurité, l'obscurité des os, qu'il nous est permis de ramener la lumière à la surface et d'y voir clair.

A vouloir trop rester à la surface par crainte de savoir ce que recèle l'obscurité, nous nous égarons dans un cocon de chair molle, sans os et donc sans vitalité, qui fait de nous des proies pour les prédateurs ou bien nous rend prédateurs de l'énergie des autres.

Oui, il existe des solutions simples à mettre en œuvre à bien des problèmes, mais ces solutions sont délibérément écartées afin de maintenir les rouages de la dépendance. Non, ces solutions ne sont pas écartées seulement du fait que les prédateurs ont intérêt à maintenir leurs proies sous dépendance, mais parce que trop de gens se constituent en proie en renonçant à vivre vraiment.

Les femmes, en tant que dépositaires des mystères de la Vie et de la Mort, ont l'immense privilège de pouvoir renouer directement avec la force vitale et l'insuffler au monde. Elles ont donc une part importante à prendre dans la recherche et la mise en œuvre des solutions aux problèmes actuels. Mais pour cela, elles doivent se débarrasser du carcan qui les contraint à se comporter comme si elles n'étaient dépositaires de rien, se débarrasser du « politiquement incorrect » qui interdit de manifester la moindre différence.

La technoscience n'est pas le problème. Le problème est la perte de lien avec la force vitale qui devrait guider la technoscience. A l'inverse aujourd'hui, la technoscience tente et parvient plus et plus à se substituer à cette force vitale, nous dépossédant ainsi de tout lien avec le réel, de toute vie.

Nous ne sortirons de cette spirale destructrice qu'en acceptant de voir les choses telles qu'elles sont, dans leur abomination, et en renouant avec cette part obscure des profondeurs de notre psyché qui seule peut nourrir notre intuition et alimenter notre créativité....

Le 30 décembre 2009, le Codex Alimentaire entrera en vigueur. Cela signifie que des centaines de compléments alimentaires, de remèdes simples, deviendront introuvables dans leur forme efficace. Le but des règles du Codex qui s'appliqueront au niveau mondial est simple: bloquer la production de tout ce qui ne tombe pas directement dans l'escarcelle de l'industrie pharmaceutique. Ainsi par exemple, les vitamines qui seront commercialisées en dehors des circuits de Big Pharma ne pourront l'être que si elles contiennent très peu de substance active, c'est-à-dire que si elles ne servent à rien. **Ces règles scélérates ont été approuvées par le Parlement de l'UE en 2002.**

Qu'est ce que le Codex Alimentarius, ou Codex Alimentaire, que nous rebaptisons Codex Prédatorius pour signifier clairement sa fonction véritable ?

Sous l'égide des Nations Unies, il fut décidé en 1962 d'établir des normes mondiales régissant tous les aspects de la production, la distribution et le commerce des denrées alimentaires. Les instigateurs de ce plan avancent qu'il s'agit seulement de définir une série de lignes directrices pour faciliter le commerce international. L'accord de libre échange nord américain (NAFTA) se trouverait ainsi facilité par le Codex, celui-ci fixant des normes de confiance assurant la qualité des produits importés comme exportés, par exemple. Du moins, ceci est la version officielle permettant de légitimer la mise en place du Codex.

Cependant de plus en plus d'observateurs s'inquiètent du fait que le Codex outrepassé largement cet agenda officiel et se transforme en un instrument de contrôle absolu de l'alimentation et de la santé et donc des populations. L'alimentation étant la base de la santé, en privilégiant certains produits et en éliminant d'autres, la santé peut s'en trouver altérée, et permettre d'augmenter la vente de médicaments eux aussi « sélectionnés » au profit de Big Pharma. Si 60% de la population du monde dépend pour sa santé de médicaments à base de plantes, ceux-ci ne seront pas, voir plus, en mesure de payer les médicaments qui remplacent ces plantes éliminées par le Codex, au nom de ses nouvelles normes en passe de s'imposer partout. La nourriture réellement bio, les compléments alimentaires sont menacés de même. Il devient plus et plus évident que le Codex est **une arme de guerre** contre tout ce qui échappe ou menace d'échapper au contrôle des grandes multinationales de l'agro-alimentaire et la pharmacie.

A titre d'exemple, alors que la Convention de Stockholm s'est efforcée de réduire la présence de pesticides autorisés dans les aliments, **le Codex autorise sept des neufs pesticides les plus toxiques au monde avec 206 autres pesticides toxiques**, le tout à des niveaux rien de moins que scandaleux. Le Dr Matthias Rath écrivait le 1er décembre 2008 : « *Le Codex Alimentaire sera vu par les générations à venir comme la plus grande menace contre le droit humain fondamental à la santé. Jamais auparavant dans l'histoire un petit groupe d'intérêt, l'industrie pharmaceutique, n'avait essayé de manière aussi éhontée de compromettre la santé de millions de gens de façon à maintenir ses milliards de dollars de vente de médicaments prescrits.* » (<http://www.care2.com/news/member/184653585/974900>)

Les Etats-Unis sont encore un peu protégés par le Dietary Supplement Health and Education Act (DSHEA) loi fédérale de protection du consommateur de 1994; mais pour combien de temps ?

La France, bien entendu, a avalisé le Codex et sert la version officielle sur: <http://www.senat.fr/rap/r99-450/r99-4500.html>.

## Malbouffe

Produits phytosanitaires toxiques

Médicaments empoisonneurs

Vaccins tueurs...

« *Quand on pense qu'il suffirait que les gens ne les achètent pas pour que ça ne se vende plus !* » Coluche

Un article publié en mai 2009 sur le site « Les mots ont un sens » rapporte que des centaines d'associations états-unienne, regroupant plus de 150 000 personnes auraient déposé plainte pour inconstitutionnalité contre les brevets accordés sur un gène (BRCA) impliqué dans le cancer du sein et des ovaires. Ces associations, comme l'American Civil Liberties Union (ACLU) ou la Public Patents Foundation (Fondation des Brevets Publics), estiment en effet que ces brevets sont illégaux, entravent la recherche et limitent les possibilités de traitement pour les malades. « *Le 12 mai, une plainte a été déposée à la Cour de New-York contre les détenteurs des brevets, l'entreprise Myriad Genetics et l'Université de Utah Research Foundation, ainsi que contre l'organisme public chargé d'attribuer les brevets.* »

Pour contourner la loi qui interdit aux Etats-Unis ou en Australie de breveter le vivant, les entreprises se livrent à une petite entourloupe : elles isolent un gène, non brevetable en l'état. Elles le font légèrement muter en laboratoire et complètent cette « invention » d'un test de détection spécifique, qui pourra aussi être utilisé sur le gène original. Les brevets portant sur le gène muté obtenu et sur les méthodes de diagnostic « engloberont » de facto le gène d'origine.

Or, depuis les années 80 les entreprises déposent des brevets sur les gènes humains. « *Aujourd'hui, le très officiel National Institute of Health estime que 20% des gènes humains sont ainsi brevetés !* ». La firme Myriad Genetics détient ainsi le monopole sur le test de diagnostic du cancer qu'elle facture 3000\$ par épreuve, ce qui rend le diagnostic extrêmement coûteux d'autant qu'il est rarement remboursé, empêche d'obtenir plusieurs avis sur les résultats du test, et élimine toute solution si les résultats ne sont pas concluants.

Après deux ans et demi de bataille juridique menée par l'Institut Curie en France, l'Office Européen des Brevets (OEB) avait retoqué le brevet de Myriad Genetics sur le BRCA en 2004. Mais en 2008, l'OEB a finalement considéré que « *le brevet ne peut plus être contesté au niveau européen.* » Myriad Genetics et l'Université de l'Utah peuvent donc maintenant « *attaquer pour contrefaçon les laboratoires pratiquant des tests sans s'acquitter des droits liés aux licences d'exploitation exclusives.* »

La réduction de l'accès aux soins est un aspect du problème lié aux brevets sur le vivant et sur le génome humain en particulier. Un autre aspect est le rétrécissement considérable des possibilités de recherche, compte tenu également des coûts pour les laboratoires de recherche. Mais l'aspect qui peut nous préoccuper encore davantage est tout ce qui peut être fait à partir de toutes ces données sur le génome humain une fois « breveté ». Mutations, modifications, ...cela ouvre forcément des perspectives de transformation de l'être humain. L'étude de génomes ciblés (par race par exemple) peut aussi donner des idées à certains.

Pour beaucoup, « il est trop tard ». Cela a été mis en place et maintenant rien ne saurait arrêter cette orientation. Pourtant, cette « orientation » repose tout de même sur deux contraintes : les financements de recherches coûteuses, et les lois sur la propriété intellectuelle et les brevets sur le vivant. Ces contraintes dépendent de personnes qui prennent des décisions. Ces personnes sont relativement inaccessibles au commun des mortels : elles travaillent dans des bureaux dans lesquels on n'entre pas sans un « sésame-ouvre-toi ». La société civile a bien quelques émissaires qui parviennent à pénétrer ces lieux de décisions, mais ils sont peu nombreux et ne peuvent être partout, d'autant que tout va très vite, et de plus en plus vite. Elle a aussi quelques relais politiques, mais ils sont rares les politiques qui tiennent compte des véritables enjeux. Alors ?

Alors, nous pouvons décider que le « sésame-ouvre-toi » est notre désir de vivre vraiment et que celui-ci est suffisamment légitime pour surmonter tous les obstacles.

« *Clonage ou l'Art de se faire doubler* » est une production de l'Office National du Film du Canada, de 2005, dont voici la présentation officielle:

### LE FILM

Depuis la nuit des temps, les mythes de perfection et d'immortalité ont nourri les rêves les plus fous et les passions les plus destructrices. Aujourd'hui, l'avidité boulimique de la technoscience et le cannibalisme du marché poussent certains individus à vouloir incarner ces mythes par la duplication du vivant en version prétendument améliorée.

Sous l'alibi de la lutte à la stérilité, érigée comme un véritable trompe-l'oeil médiatique, ils proposent de cloner des être humains. Mais déjà les enjeux économiques se profilent en arrière-scène avec le clonage d'embryons humains et d'animaux transgéniques conçus comme de véritables laboratoires vivants ou viviers industriels.

Sous notre regard indifférent qui trahit une complice désinvolture, le biologiste Richard Seed, l'extrémiste Randolphe Wicker, du Clone Rights United Front, et quelques milliers de raéliens poursuivent leur campagne en faveur du clonage humain. Présenté comme l'incontournable progrès de la technoscience, le clonage nous garantit le droit absolu à avoir son propre enfant qui, dans le meilleur des mondes, sera bien sûr "sans gènes étrangers". Ainsi apparaît subtilement le spectre d'un nouvel eugénisme redoutable...

Fascinés par ces fantasmes incarnés d'immortalité et d'autoreproduction narcissique, certains semblent ignorer que la venue d'êtres génétiquement améliorés aurait, entre autres effets de disloquer les alliances entre les sexes et les générations. En plus de nouveaux clivages eugénistes, on verrait alors le temps bégayer, les liens de filiation se confondre et les identités se flétrir. Cette expérimentation sauvage sur nos futurs enfants accélérerait un processus aveugle qui nous invite à oublier notre substance même, à changer d'espèce et à désertir l'humanité telle qu'on la connaît.

Si certains milieux scientifiques s'indignent à l'idée que le clonage d'êtres humains passe un jour de la fiction à la réalité, rares sont ceux qui s'interrogent sur les projets, déjà en cours, de clonage d'embryons humains et d'animaux transgéniques. Au nom de conceptions univoques du progrès, de la santé et de la performance économique, la notion de responsabilité et les impacts éventuels de cette ingénierie du vivant sont largement ignorés dans une politique de courte vue généralisée.

Au moyen d'entrevues avec d'éminents spécialistes français tels le Dr Claude Sureau, président de l'Académie de médecine, la psychanalyste Monette Vacquin, le biologiste Jacques Testart, le généticien Axel Kahn, la juriste Marie-Angèle Hermitte, le biologiste Bernard Jégou ainsi qu'avec le philosophe québécois Jacques Dufresne, l'économiste américain Jeremy Rifkin et plusieurs autres, Louise Vandelac et Karl Parent nous plongent au cœur de ce débat crucial.

Ils évoquent comment, depuis que s'est ouverte la boîte de Pandore des technologies de reproduction, les dérives et les faits accomplis ont commencé à effriter les paramètres biologiques ainsi que les repères psychiques et sociaux les plus fondamentaux de l'engendrement. Suivant des intentions a priori louables, la médecine a choisi de produire du vivant destiné simplement à naître, à être stocké ou à ne constituer qu'un matériel de laboratoire. Avec l'instauration de cette nouvelle filière d'infra-humains, une brèche anthropologique sans précédent est créée, ouvrant désormais la voie au clonage d'embryons humains.

Ces spécialistes de renom mettent aussi en évidence la complexité des enjeux qui se profilent derrière la volonté de réaliser le troublant exploit de dupliquer un être humain ou encore d'inaugurer de nouvelles filières de vivant cloné et génétiquement modifié. Au sein d'une société qui encourage la culture du fait accompli en balayant du revers de la main le principe de précaution, le clonage d'embryons et d'animaux est en voie d'être banalisé alors que la venue d'un premier clone humain est peut-être imminente. Sur cette pente déjà fort glissante, il n'y a alors qu'un pas à franchir pour imaginer bientôt des enfants programmés selon les prétendus désirs de leurs parents. Cette ultime expérience de consommation, dont Jeremy Rifkin montre le caractère pervers et piégé, fait déjà d'ailleurs l'objet d'une mise en place insidieuse, comme en témoignent certaines pratiques de sélection du sexe et de commerce de gamètes aux accents eugénistes.

Sous le règne de la mondialisation, l'attrait du potentiel économique de la recherche en génie génique risque également d'entraîner d'inquiétants précédents. Un pays tel que l'Islande a récemment cédé pour 200 millions de dollars le monopole d'exploitation du patrimoine génétique de sa population à une firme privée pour une période de douze ans, un geste dénoncé avec force par le généticien Axel Kahn.

Pointant les risques de dérives eugénistes, *Clonage ou l'art de se faire doubler* remet également en question l'arrogance du scientisme et de l'économisme ambiants qui, au cœur de ces projets de remodelage du vivant, semblent à l'abri de toute critique. Mais ce documentaire révélateur veut surtout nous amener à nous interroger sur notre lourd silence individuel et collectif devant cette attaque en règle de la conception des êtres, de l'altérité, de l'existence du féminin et du masculin ou encore des principes généalogiques. Tous des éléments essentiels à la vie humaine qui représentent les fondements de notre capacité de penser, de vivre ensemble et de nous perpétuer. Des réalités indispensables à nos rapports intimes avec ce monde, que certains semblent vouloir réduire à l'état de simple mar-



-chandise.

« Au tournant du troisième millénaire », écrit le philosophe Robert-Dany Dufour, « la permanence du corps, accordée sans condition à chacun des quatre-vingts milliards qui nous ont précédés, n'est déjà plus absolument garantie à ceux qui vont venir car un autre mode de sélection est en train de se mettre en place, une sélection artificielle, erratique mais voulue, commandée mais aveugle 1 ». Or, ce n'est pas le moindre des paradoxes que, dans nos sociétés obsédées par les enjeux d'identité, nous glissons ainsi de nous-mêmes, presque à notre insu, n'y voyant que prouesses, impératifs et faits divers, abandonnant alors l'essentiel dans l'impensé...

1 Robert-Dany Dufour, *Lettres sur la nature humaine à l'égard des survivants*, Ed. Calmann-Lévy, Paris, 1999, 142 p., p. 12.

**« Quand un paradigme ne marche plus, effectivement on ne peut pas l'amener au service après-vente et ça s'exprime par beaucoup de douleur mais aussi par l'ouverture d'un nouveau possible .**

(Miguel Benasayag)

« *La cisgenèse à la rescousse de la sélection variétale* », un article de Pierre Lebrun, nous apprend que la sélection variétale a besoin d'être sauvée. Mais de quoi ?

De sa lenteur. Voilà, la sélection variétale n'est pas pressée. « *Il faut 10 ans en pommes de terre, des décennies pour d'autres espèces végétales (arbres fruitiers par exemple)* », s'afflige l'auteur. Et le temps, mon bon monsieur, c'est de l'argent : « *Les coûts inhérents sont énormes.* » C'est certain, si vous devez payer des chercheurs à regarder pousser les essais, c'est onéreux. Autrefois, ce sont les paysans qui sélectionnaient les plantes comestibles dans leurs champs en même temps qu'ils en produisaient. Dans les pays du Sud, il en va toujours ainsi et la majorité des ressources phylogénétiques sont issues du travail des paysans qui, eux, ne semblent pas pressés. Bien qu'elle nous ait nourris pendant des millénaires, Mr Lebrun trouve que la sélection variétale ancestrale « *n'est pas parfaite puisque des caractéristiques non souhaitées accompagnent bien souvent les améliorations visées par la sélection, avec à la clé des effets négatifs sur l'environnement ou la santé des consommateurs.* ». En plus d'être lente et coûteuse, la voilà donc désobéissante. Cette forme de sélection ne donne pas ce que des humains attendent d'elle. Quel toupet ! Toute occupée qu'elle est à s'adapter aux changements dans son environnement afin de parfaire sa résistance au climat, aux maladies, aux ravageurs, elle ne se rend même pas compte qu'il y a là quelqu'un qui attend d'elle qu'elle réponde à SES besoins de rendement, de résistance à une maladie créée le plus souvent par un déséquilibre introduit par ce même demandeur. Des « besoins » que l'homme s'est créés en perdant le lien avec le réel. Plutôt que de se re-liaison, l'homme décide que la nature ne fait pas bien son boulot, pas assez vite, n'est pas assez « performante selon ses critères, et que finalement, il doit prendre les choses en main pour que « ça marche ». D'ailleurs, ajoute Lebrun, « *les ravageurs contre lesquels est principalement dirigé la sélection (le mildiou par exemple en pomme de terre) évoluent rapidement et contournent les résistances obtenues.* » Comme si les « résistances obtenues » ne dépendaient que de la semence, indépendamment du sol sur lequel elle pousse ! Comme si le travail du sol, les apports et les déséquilibres possibles n'entraient pas dans cette capacité de résistance et d'adaptation. La semence est vue ici comme une unité autonome, c'est-à-dire que l'homme projette son propre fonctionnement (il se prend pour une entité autonome) sur la plante ou sa semence.

Bien entendu, après cet « état des lieux » posé comme une vérité universelle, le verdict tombe : « *Les alternatives à la sélection variétale classique sont à rechercher du côté des techniques de modification génétique: la transgenèse et la cisgenèse* ». La transgenèse, nous dit Lebrun, a un gros inconvénient : l'opinion publique européenne sait ce que c'est (OGM) et n'en veut pas. Aussi, « *la cisgenèse se présente aujourd'hui comme une alternative réelle, mais elle doit encore franchir de nombreuses étapes (techniques, législatives et sociétales) pour pouvoir être exploitée à grande échelle.* » Le refus de la transgenèse pour Lebrun serait du seulement au fait que cette technique « *utilise des gènes étrangers (transgènes) à l'espèce concernée, provenant de micro-organismes ou conçus par l'homme, et qui ne peuvent donc pas être utilisés dans la sélection variétale conventionnelle.* » Or, la cisgenèse ne fait pas appel à des gènes étrangers à l'espèce concernée, donc elle sera acceptée : cqfd.

#### Qu'est-ce que la cisgenèse ?

« *La cisgenèse consiste à introduire un ou plusieurs cisgène(s) dans le génome d'une variété connue. Qu'est-ce qu'un cisgène ? Il s'agit d'un gène naturel qui peut également être introduit dans la plante par des méthodes de sélection variétale conventionnelle. (...) La cisgenèse identifie le ou les gènes utiles dans le génome d'une variété de la même espèce que la variété à améliorer, les isole et les transfère dans le génome d'une variété existante bien connue. Le transfert a lieu à l'aide des bactéries *E. Coli* et *Agrobacterium tumefaciens*. Il s'agit donc d'une technique de biotechnologie.* », selon Lebrun. Il faut ajouter qu'actuellement la cisgenèse est intégrée dans la Directive 2001/18 et tombe donc sous le coup de la législation

européenne encadrant les OGM. Il faut savoir aussi que certains, dont le COPA-COGECA, s'ingénient à faire sortir la cisgenèse du champ d'application de la Directive 2001-18.

Cet article de P. Lebrun apporte de l'eau au moulin de cette tentative. Il définit les « nombreux avantages » de la cisgenèse, à savoir principalement « *un gain de temps et de spécificité* ». La cisgenèse permet en effet de brûler les étapes : le ou les gènes « utiles » ne s'obtiennent plus par de longs et aléatoires croisements successifs, mais sont ciblés, isolés et introduits directement. Cette maîtrise technologique, rendue possible facilement et rapidement, donc à moindre coût, depuis le séquençage ADN du génome de la plante, repose donc sur la définition d'un objectif (obtenir telle ou telle caractéristique d'un objet) et la recherche des moyens les plus rapides pour obtenir le résultat escompté. Si cette logique est appropriée pour fabriquer un matériau résistant à l'eau par exemple, elle devient inappropriée et dangereuse quand elle s'applique au vivant. Car le vivant ne se développe pas seulement pour résister à l'eau, ou à quoi que ce soit : **le vivant se développe et se reproduit d'abord pour vivre.** Et chaque être vivant ne vit pas séparé et de façon autonome mais en interaction avec tout ce qui vit.

Par conséquent, en créant des organismes génétiquement modifiés dans l'intention de leur conférer des caractéristiques spécifiques de manière « forcée », l'homme limite le processus de la vie à l'intérieur de la semence et donc de la plante, là où la sélection massale (dans le champ du paysan) « propose » à la plante d'acquiescer telle ou telle caractéristique et attend de voir si cette « proposition » est acceptable ou non par la plante. C'est-à-dire que **la sélection massale respecte le processus de vie de la plante.** La transgenèse ou la cisgenèse font fi de ce processus et entendent dicter à la plante comment elle doit vivre, en ignorant totalement la multitude d'interactions qui définissent les options acceptées ou refusées par la plante. On a déjà vu le résultat avec les OGM de première génération qui acquiescent bien les caractéristiques voulues par leurs concepteurs mais dont d'autres caractéristiques dégénèrent par ailleurs (voir par exemple, malformations sur le maïs Bt au Mexique).

Aussi, tenter de présenter la cisgenèse comme beaucoup plus acceptable que la transgenèse, car ne faisant pas appel à un gène étranger à l'espèce, c'est une fois de plus refuser de poser la question fondamentale : **que faisons-nous lorsque nous modifions génétiquement un organisme vivant au moyen d'une intervention directe dans le génome, et avec quelles conséquences pour cet être vivant et tous ceux qui sont en interaction avec lui ?**

Tant que nous n'aurons pas répondu à cette question en tenant compte de toutes les dimensions et tous les niveaux de réalité qu'elle implique, nous devons admettre que nous ne savons rien. Ce que nous savons en revanche, c'est que le « gain de temps et de spécificité », tout comme les « progrès rapides en rendement », cités ici comme des atouts, ne sont en réalité que des atouts pour une société considérant les êtres vivants comme des choses, des « utilisables » ou des objets. Et une société qui entretient une telle vision du vivant, une vision tellement éloignée du réel, ne peut que courir à sa perte. Le réel n'est pas la « nécessité de rendement », même si nous devons bien sûr obtenir des rendements pour nous nourrir. Le réel englobe aussi bien la « nécessité de rendement » que la « nécessité de non-rendement ». L'homme n'est pas le centre de l'Univers, et ses besoins ne sont pas des universaux. Aussi, la fin ne justifie t'elle pas les moyens, car les moyens que nous nous donnons pour obtenir des rendements constituent la vie elle-même. Que l'on passe sa vie dans un laboratoire à chercher comment introduire tel cisgène pour obtenir tel résultat ou qu'on la passe à réaliser une sélection massale dans son champ, on est en train de vivre. Et le réel, les expériences de cette vie, imprime quelque chose à la façon d'aborder le vivant, que ce soit dans un labo ou dans un champ. Ces expériences peuvent permettre de découvrir que le rendement attendu se trouve à portée de main, pourvu d'être capable de voir vraiment. Si nous ouvrons les yeux, nous verrions.

Mais derrière l'œil, il faut le regard....

« Les semenciers sont en train d'essayer de contourner la loi en utilisant d'autres méthodes que la transgénèse pour fabriquer leurs OGM. Ces méthodes sont en effet exclues du champs d'application de la loi!

Ils utilisent aujourd'hui la mutagenèse pour produire par exemple des tournesols mutés dénommés Expressun résistants à un herbicide.

Des actions commencent à se mettre en place pour dénoncer ces OGM cachés : actions de Bollène en mai, occupation du centre de recherche de Pionner de Montech le 28 août.

Pour comprendre un peu mieux ce qu'est la mutagenèse :

### La mutagenèse : définitions

Les firmes semencières essaient, par tous les moyens de désinformation, de faire croire que les méthodes autres que la « transgénèse » ne produisent pas des OGM. C'est faux. Au regard de la définition européenne, les plantes, produites à partir de la mutagenèse (et de la fusion cellulaire), SONT DES OGM (définition de la DIRECTIVE 2001/18/CE) [http://www.ogm.gouv.fr/reglementation/dissemination/directive2001\\_18.pdf](http://www.ogm.gouv.fr/reglementation/dissemination/directive2001_18.pdf))

Extrait de la DIRECTIVE 2001/18/CE , Article 2. Définitions :

Aux fins de la présente directive, on entend par :

1. organisme: toute entité biologique capable de se reproduire ou de transférer du matériel génétique.
2. Organisme Génétiquement Modifié (OGM): un organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle.

Pourtant, les OGM, qui ne sont pas issus de la « transgénèse », mais issus d'autres techniques de modification non naturelle du génome (comme la mutagenèse provoquée artificiellement), sont exclus du champ d'application de la directive. Des discussions sont aujourd'hui ouvertes, au niveau européen, pour faire évoluer cette exclusion.

### 1) MUTATION NATURELLE:

un caractère nouveau apparaît sur une plante, à la suite d'une mutation induite par l'environnement naturel. Les techniques habituelles de sélection entre plantes sexuellement compatibles (croisement et multiplication successives) permettent d'intégrer ce caractère (et le ou les gènes qui permettent son expression), dans une variété intéressante qui sera commercialisée.

### 2) MUTATION DITE « SPONTANEE »:

provoquée par une modification non naturelle de l'environnement : une pression chimique sur l'environnement de culture (herbicides par exemple) provoque, sans que cela soit son objectif, l'apparition de plantes présentant un nouveau caractère de résistance à cet herbicide. Des gènes, dits « de résistance à l'herbicide », sont trouvés dans ces plantes. C'est le tournesol Clearfield de BASF, (résistant à son herbicide), qui est effectivement issu de méthode « traditionnelle de sélection » suite à cette mutation "spontanée". Cette variété n'entre donc pas dans la définition des OGM, bien qu'elle présente exactement les mêmes risques non évalués, issus du gène de résistance aux herbicides, qu'un OGM résistant, issu de la transgénèse. (transfert de gène à d'autres plantes, augmentation de la résistances aux herbicides, repousses ingérables exigeant des cocktails d'herbicides de plus en plus puissants.)

### 2 bis) CISGENESE :

(transgénèse à partir de ce gène de résistance). Si la transgénèse se fait sur la même espèce (sexuellement compatible) que celle où a été prélevé le gène transféré, cela en fait un OGM. Certains (CopaCogeca), voudraient voir cette technique exclue des OGM qui sont soumis à réglementation en Europe.

### 3) MUTAGENESE ALEATOIRE:

(très proche de 2), sauf que la modification de l'environnement de culture est intentionnellement créée pour provoquer des mutations et utilise des facteurs dont la fonction est d'être mutagène: les rayons ionisants. (premières expériences françaises de mutagenèse dans les années 1960). Cette méthode, très aléatoire est longue : on fait muter des milliers de plantes puis on les cultive pour voir si certaines présentent des caractères nouveaux « intéressants », puis on les sélectionne...

### 4) MUTAGENESE ALEATOIRE ET MULTIPLICATION CELLULAIRE :

fin 1960, on sait reproduire une plante en laboratoire, à partir d'UNE SEULE de ses cellules. C'est la multiplication cellulaire. Il est alors beaucoup plus simple de soumettre des milliers de cellules à des pressions mutagènes en labo (produits chimiques mutagènes, rayons gamma...), puis de faire des milliers de multiplications cellulaires, puis d'en faire des plantes. Cette méthode, toujours aléatoire, longue, peu industrialisable, a donné de multiples plantes consommées aujourd'hui : blé, orge, (des bretons pensent que les sarrasins, actuellement les plus cultivés, ont été sélectionnés ainsi). En plus des risques évoqués plus haut, cette technique (et les suivantes) provoque autant, voire plus, de perturbations du génome et d'effets « non intentionnels » que la transgénèse. Et les « améliorations » voulues, comme la simple augmentation d'une protéine, provoquent des problèmes de santé (cf : trop d'augmentation des glutens de force dans les blés).

### 5) MUTAGENESE DIRIGEE (OU TILLING) :

étape suivante : avec le séquençage génétique, on peut savoir, en 48 h, si une mutation souhaitée est apparue sur l'une des milliers de cellules soumises à un stress mutagène. Ensuite, on n'a qu'une seule cellule à multiplier pour en faire une plante, on gagne énormément de temps. C'est cette méthode, industrialisable, qui relance aujourd'hui la mutagenèse comme alternative aux OGM, dont les consommateurs ont compris les dangers. C'est le tournesol « Express Sun » de Pionner.

### 6) MUTAGENESE REELLEMENT DIRIGEE:

grâce à l'introduction dans une cellule, d'éléments d'ADN (micronucléotides), qui ne sont pas des gènes (il n'y a donc pas transgénèse au sens strict), on peut orienter la pression mutagène sur le ou les gènes qu'on veut faire muter. De nombreuses voix scientifiques européennes s'élèvent, pour demander que cette nouvelle technique soit classée comme OGM, et subisse les mêmes obligations d'évaluation et d'information du public. »

Guy Kastler, Coordinateur du Réseau Semences Paysannes

Au commencement était le Verbe  
Et le Verbe s'est fait chair....



Et au 6eme jour,  
Monsanto contempla le ciel  
et s'écria:  
Putain, tout est bon dans le cochon !

Au 7eme jour,  
Monsanto au lieu de se reposer  
courut dare dare à l'Office des brevets

Et c'est ainsi que le cochon devint l'œuvre de Monsanto...

« *On n'est pas une secte obscurantiste !* », clament les bergers refusant l'obligation de vacciner leurs bêtes contre la fièvre catarrhale, ou langue bleue, une maladie plutôt bénigne et pas contagieuse. Mais le ministère de l'Agriculture, qui lorgne sur une subvention européenne et roule pour les labos, entend imposer un vaccin dont l'efficacité autant que l'innocuité reste encore à prouver. Quitte à interdire la transhumance aux réfractaires !

« *LA LIBERTÉ EST CONTAGIEUSE, ILS CHERCHENT LE VACCIN.* » La banderole de tête, ce matin du 27 mai à Gap (Hautes-Alpes), montre qu'on n'a pas affaire à une manif comme les autres. Cent cinquante splendides brebis savoyardes Thône et Martod ouvrent la marche, jusqu'au pique-nique qui s'étalera joyeusement entre conseil général et préfecture. Les collectifs contre la vaccination obligatoire, présents dans soixante-douze départements, sont indépendants des syndicats. Car même la Confédération paysanne a d'abord cédé au corporatisme en réclamant, au niveau national, plus de moyens pour vacciner. Mais à l'envoyé de *La Provence* qui lui demande s'ils veulent plus de sous, l'herbassier Alain Guibert rétorque : « Non, c'est une question d'éthique. » Œil rond du scribouillard : ce culterreux a-t-il un problème de tiques ou me lance-t-il un gros mot exotique ? Sans pitié, Alain parle ensuite de « ligne Maginot vaccinale ».

C'est un arrêté de la préfète des Hautes-Alpes qui a provoqué tout ce foin. Daté du 25 avril, peu avant le départ vers les alpages, il prend à la gorge les éleveurs en interdisant la transhumance aux moutons non vaccinés. Les bergers étaient prêts à assumer les amendes, mais interdire la transhumance c'est pratiquement condamner leur bétail à mort. À Manosque, le 20 mai, la manif invoquait la mémoire locale : « Giono, réveille-toi, ils tuent le grand troupeau ! » Mais les voitures-balais de la municipalité talonnaient les brebis pour effacer les traces de leur passage. À Gap, par contre, une vieille dame leva timidement le poing en signe de sympathie.

La fièvre catarrhale ovine (FCO) est une maladie vectorielle, non contagieuse, pas transmissible à l'être humain et originaire de l'hémisphère Sud. « Dans les années 80, explique le vétérinaire homéopathe Paul Polis (1), certains maquignons européens crurent malin de demander à l'Organisation internationale des épizooties que la FCO soit classée maladie dangereuse, pour bloquer les exportations des pays du Sud. Le jeu était fin, sauf qu'ils n'avaient pas prévu que la maladie débarque ici. »

Vers l'an 2000, via le sirocco et le réchauffement climatique, la FCO pénètre par la Sicile et l'Andalousie. Les conséquences économiques, bien plus que sanitaires, sont désastreuses. Arroseur arrosé, l'Europe se voit obligée d'appliquer « sa » législation à son propre territoire, de bloquer les exportations et d'abattre les cheptels atteints (Espagne, Angleterre...). Voilà la vraie raison de la « crise sanitaire » actuelle et de l'imposition d'un vaccin conçu à la va-vite (même vaccinées, les bêtes sont encore porteuses du virus). Et il se pourrait bien que les effets secondaires fassent plus de dégâts que la maladie. Bernard Brenier, éleveur bovin à La Rochette (Hautes-Alpes), a constaté abcès, articulations enflées, avortements et baisse du taux de grossesse après le vaccin (imposé aussi aux bovins...). Les services vétérinaires lui ont répondu que le ministère « n'a pas prévu d'indemnisation pour les pertes qui seraient liées à la vaccination ». Et de trancher : « [...] les autorisations temporaires d'utilisation sont délivrées [...]

sur la base de données scientifiques prouvant à la fois l'efficacité et l'innocuité des vaccins. » À chaque éleveur d'exercer lui-même sa pharmacovigilance...

« Il n'y a jamais eu d'éradication de la FCO par vaccin, dans aucun pays, clarifie Paul Polis, car le moucheron vecteur pique aussi les animaux sauvages. Et quand une maladie est là pour toujours, il vaut mieux que le cheptel crée ses propres défenses immunitaires, ce qui a été le cas dans les pays du Sud. Là où ça coince, c'est quand le terrain immunitaire est dégradé, c'est-à-dire là où l'on a bombardé l'animal de prothèses chimiques. En France, les dépenses en médication augmentent chaque année, à cause de la baisse des immunités naturelles. C'est un cercle vicieux. » Big business, mais no future. Cette campagne de vaccination (dénomination ô combien guerrière !) va coûter 160 millions d'euros. Bruxelles promet de grasses subventions si 80% du cheptel est vacciné. D'où le zèle des officines ministérielles (« L'agriculture française, c'est le dernier système stalinien d'Europe de l'Ouest », selon Polis sur France Culture, le 28 février). Et puis, avant de devenir ministre des péquenots, Michel Barnier n'était-il pas vice-président du CA de Meyrieux- Alliance, un des fabricants du vaccin ?

À Gap, reçus par un trio de caciques FNSEA, les bergers en colère leur ont reproché d'avoir monté les éleveurs les uns contre les autres en faisant croire que les bêtes non vaccinées allaient contaminer le reste. « C'est une région qui transhume, tenta de se justifier Bernard Motte, responsable élevage à la chambre d'agriculture, et moi il me semble, mais je ne suis pas certain de ce que je dis, je mets des guillemets, que la vaccination allait permettre d'arrêter la maladie. »

Certains, optimistes, diront que les labos profitent de l'ignorance des bureaucraties agricoles. Les autres parleront de complicité. Le 4 décembre 2008, l'État a décrété la vaccination obligatoire. Avant ? Les labos n'avaient pas encore trouvé de vaccin. En 2008, c'était remboursé. En 2009, seule la moitié est prise en charge. En 2010, ça ne le sera plus du tout. La viabilité de ces campagnes annuelles très coûteuses est donc en question. En attendant, les bergers auront été les cobayes, à leurs frais, des expérimentations à grande échelle des apprentis sorciers de l'industrie pharmaceutique.

Anachronique, cette fronde ? Si faire valoir la liberté de choix et les forces de la nature contre les diktats technologiques est un anachronisme, oui ; mais il est plein d'avenir. « Nous transhumerons encore longtemps », crânait une autre banderole.

(1) [www.giezoneverte.com](http://www.giezoneverte.com) (à lire absolument !)

Article de Nicolas Arraitz paru dans CQFD n°68, juin 2009



« Une nouvelle révolution est en train de balayer l'île de Cuba. Une révolution qui progresse à grands pas en termes d'économies d'énergie et de développement durable. Le progrès est tel que de nombreux pays pourraient apprendre de cette expérience pour atteindre l'indépendance énergétique et lutter contre le changement climatique. » C'est ce qu'écrit Laura Guevara-Stone, manager d'un programme international de Solar Energy International, basé au Colorado. (<http://www.renewableenergyworld.com>)

La situation énergétique difficile vécue par Cuba, ses pannes d'électricité incessantes durant ces dernières décennies, avec 11 centrales thermoélectriques pour alimenter tout le pays et ne fonctionnant pas 60% du temps, semble être du passé. En 2006 en effet les cubains ont commencé leur « Révolution Énergétique » et Cuba est devenu un véritable modèle dans le domaine du développement durable. « Le rapport de 2006 de Living Planet mesure le développement durable selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Indice de Développement Humain (IDH) ainsi que l'empreinte écologique. Le IDH est calculé d'après l'espérance de vie, l'alphabétisme et l'éducation, et le Produit National Brut par habitant. Le PNUD considère qu'un IDH de plus de 0,8 indique un taux de développement humain élevé. Une empreinte écologique, qui mesure l'impact de l'activité humaine sur la biosphère, de moins de 1,8 par hectare indique un développement durable. Le seul pays qui atteigne ces deux chiffres est Cuba. « Cuba a atteint un bon niveau de développement durable selon (les critères des) Nations Unies, grâce à un fort taux d'alphabétisme et une espérance de vie très élevée, » explique Jonathan Loh, un des auteurs du rapport. Il ajoute : « En même temps, l'empreinte écologique y est faible puisque le pays consomme peu d'énergie. »

Les statistiques sont impressionnantes : depuis la Révolution Énergétique, lancée il y a seulement deux ans, la consommation de kérosène a baissé de 66%, celle du gaz de 60% et celle de l'essence de 20%. La consommation d'énergie par habitant se situe désormais à un huitième de celle des Etats-Unis, alors que la santé, l'éducation et l'espérance de vie sont parmi les plus élevées au monde (voir tableau). », écrit Laura Guévara-Stone

### Petits budgets, gros résultats

La question : « Comment un pays avec un PNB par habitant équivalent à un dixième de celui des Etats-Unis réussit-il un changement aussi radical en matière de consommation d'énergie sans sacrifier les indicateurs sociaux ? » saute aux yeux. L'auteur rappelle qu'avant 1959, 56% du pays était raccordé au réseau électrique et qu'en 1989, 95% du pays avait l'électricité. L'effondrement de l'économie cubaine, à la suite de l'effondrement du bloc soviétique qui fournissait à Cuba le pétrole bon marché et du blocus des Etats-Unis, a contraint Cuba à chercher des solutions alternatives. « En 1993, un Programme de Développement des Sources Nationales d'Énergie fut rédigé pour réduire les importations d'énergie et utiliser au mieux les sources d'énergie locales. Le document a proposé que la première source d'énergie devienne l'économie d'énergie. Après l'adoption de ce programme, Cuba s'est lancé sur la voie des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Toutes les écoles rurales, les cliniques, les centres sociaux du pays qui n'étaient pas branchés au réseau électrique ont été électrifiés par l'énergie solaire. Aujourd'hui, 2364 écoles rurales sur l'île sont équipées de panneaux solaires. Chaque élève cubain a donc accès à l'éclairage, aux ordinateurs, aux programmes d'éducation télévisés. Ceci vaudra à Cuba de remporter en 2001 le prix « Global 500 » discerné par les Nations Unies. Mais malgré ses efforts, dix ans après la mise en place du programme, Cuba connaissait toujours une crise énergétique. En 2006, la Révolution Énergétique a instauré les mesures les plus draconiennes jamais prises par un pays à ce jour. »

### Un plan en cinq points

« La révolution énergétique cubaine comporte cinq points principaux : rendement et économie ; amélioration de la fiabilité du réseau électrique national ; recours aux énergies renouvelables ; augmentation de l'exploration et de la production du gaz et du



Tableau 1 - Développement durable, Cuba & Etats-Unis

	CUBA	ETATS-UNIS
Espérance de vie	77,7	77,9
Taux d'alphabétisation	99,8	99
Mortalité infantile (pour 1000)	6	6
% enfants taux naissance faible	5	8
% enfants à l'école primaire	97	92
Budget consacré à l'éducation (% PNB)	9,8	5,9
Consommation électricité par hab (kWh)	1,380	14,240
Emission CO2 par hab.	2,1	20,1

source : Indice de développement humain, rapport de l'ONU 2007/2008

pétrole nationaux ; coopération internationale. » Le remplacement des appareils ménagers voraces en électricité par des modèles plus économes (2 millions de réfrigérateurs, plus d'un million de ventilateurs, 182.000 climatiseurs, et 260.000 pompes à eau, vendus), des ampoules à filament par des ampoules basse consommation, des appareils de cuisson plus économiques (Près de 3,5 millions de cuiseurs de riz et plus de 3 millions de cuiseurs à pression ont été vendus aux familles pour encourager les gens à abandonner leur poêles à kérosène.) a porté ses fruits. « Et un des moyens les plus efficaces pour inciter aux économies d'énergie a été la nouvelle tarification appliquée à la consommation d'électricité des ménages. Avant 2006, l'électricité à Cuba était fortement subventionnée et vendue à très bas prix. Le nouveau tarif autorise les gens à consommer moins de 100 kWh pour bénéficier du même tarif extrêmement bas de 0,09 pesos/kWh. Mais pour chaque 50 kWh supplémentaire, le prix augmente en flèche. Pour une consommation de 300 kWh, le prix devient 1,3 pesos/kWh. Converti en dollars, c'est encore peu, mais pour les gros consommateurs, cela représente quand même une multiplication par 4 de leur ancienne facture. »

« Une révolution n'est véritablement révolutionnaire qu'avec le soutien des masses. La révolution énergétique cubaine n'est pas une exception. », affirme l'auteur. Un programme d'éducation ambitieux, mis en place par le Ministère de l'Éducation en 1997, a permis de vulgariser le principe des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. « Dans les écoles, le sujet de l'énergie est présent dans différentes disciplines. Les étudiants abordent les problèmes de l'énergie non seulement pendant les cours de Physique, mais aussi pendant les cours d'Économie, d'Écologie et de Santé. » Les médias ont été sollicités pour faire passer le message.

### Diversification des sources d'énergie

« Le gouvernement cubain a compris qu'un des meilleurs moyens pour garantir une meilleure distribution de l'énergie était de décentraliser les centres de production. Cette organisation est moins vulnérable devant les catastrophes naturelles ou les incursions militaires qui pourraient toucher des zones entières de l'île. Elle permet aussi une diversification des sources d'énergie. Ce qui en retour facilite une éventuelle transition vers d'autres sources, produites localement et de manière durable. En 2006, Cuba a installé à travers le pays 1854 micro-centrales électriques à diesel, qui représentent plus de 3000 MW d'énergie décentralisée dans 110 municipalités. Cette mesure a virtuellement éliminé les coupures de courant qui pourrissent la vie quotidienne des Cubains jusqu'en 2004. (...) En plus de ces centrales, 4000 unités de secours ont été installées dans les zones (Suite, p 20)

stratégiques telles que les hôpitaux, les zones de cultures, les écoles et autres sites clés pour l'économie cubaine. Ceci représente 500 MW de secours. De plus, Cuba a entrepris la rénovation de son réseau de distribution. 120.000 postes ont été modernisés, plus d'un million de distributeurs, près de 3000 km de câblages, et 500.000 compteurs électriques. Le résultat global a été qu'en 2005, le pays consommait 280 grammes de pétrole pour produire 1 kWh d'électricité. En 2007, le chiffre est tombé à 271 grammes. Cela peut paraître peu, mais représente des milliers de tonnes de pétrole. En 2006-2007, Cuba a économisé plus de 961.000 tonnes de pétrole grâce aux économies d'énergie. (..) Actuellement, 100 stations éoliennes sont en cours d'installation dans 11 provinces et deux nouvelles fermes éoliennes ont été construites, ce qui représente une production de 7,23 MW pour tout le pays. Par ailleurs, la première centrale électrique solaire reliée au réseau est en cours de construction.

De plus, 180 micro-stations hydrauliques, qui produisent de l'énergie à partir des courants marins et des rivières, sont installées dans tout le pays, dont 31 sont connectés au réseau. Le nombre de stations solaires autonomes dans les zones rurales s'élève à plus de 8.000, et il existe un plan pour utiliser les panneaux solaires et autres technologies renouvelables pour fournir de l'électricité aux 100.000 foyers qui ne sont pas encore alimentés. Cette année, 300 stations de biogaz, qui recyclent les déchets animaux pour fabriquer du combustible de cuisine, seront construites.

Le sucre, principale exportation agricole du pays, sert aussi à produire de l'électricité. Dans les centrales sucrières du pays, la bagasse, qui est le résidu obtenu après le traitement du sucre, est brûlée et transformée en énergie pour alimenter la centrale et le réseau. Ces centrales de biomasses sucrières ont une capacité de production de 478,5 MW.

Cuba accompli aussi des progrès dans le domaine des biocarburants tels que l'éthanol. Alors que ce dernier est généralement fabriqué à partir de plantes alimentaires, comme le maïs, la position officielle envers les biocarburants est que « Cuba ne défend pas l'idée de convertir de la nourriture en carburant, alors que plus de 800 millions de personnes souffrent de faim. » Néanmoins, il existe quelques projets pilotes dans ce domaine. Le meilleur exemple est la culture du *Jatropha Carcus* qui produit une huile non comestible, et n'entre donc pas en concurrence avec la production alimentaire.

En 2007, un Groupe National fut créé avec pour objectif de soutenir et de promouvoir le développement accéléré des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Les 14 commissions du groupe, qui couvrent tous types d'énergies renouvelables, ont été chargées par le gouvernement d'étudier les moyens pour améliorer l'implantation des énergies renouvelables dans le pays. L'île a exporté sa Révolution Énergétique vers d'autres pays, dans le cadre des l'ALBA (Alternative Bolivarienne pour les Amériques), une alliance alternative à la ZLEA (Zone de Libre-échange des Amériques). L'ALBA se concentre sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par exemple, après que Cuba ait travaillé avec le Venezuela sur une campagne d'économies d'énergie, le Venezuela a annoncé une économie de 2000 MW. Des scientifiques et techniciens cubains ont aussi fourni et installé plus de 1 MW de panneaux solaires au Venezuela, en Bolivie, au Honduras, à l'Afrique du Sud, au Mali et au Lesotho.

« Il faut une révolution énergétique globale », dit Mario Alberto Arrastia Avila, un expert en énergie chez Cubaenergia, un centre d'information sur l'énergie à Cuba. « Mais pour y parvenir, il faut aussi une révolution des consciences. Cuba s'est engagé dans sa propre voie vers un nouveau paradigme, en mettant en oeuvre des concepts tels que la génération distribuée, le rendement, l'éducation, la solidarité énergétique, et la solarisation progressive du pays. »

#### Mobilisation des forces vives

Un complément à l'article indique que les travailleurs sociaux cubains sont engagés dans la révolution énergétique: « Depuis 2006, 13.000 travailleurs sociaux ont visité les maisons, les bureaux et les usines à travers le pays pour remplacer les ampoules, en apprenant aux gens comment utiliser leurs nouveaux appareils ménagers et pour diffuser de l'information sur les économies d'énergie. Les travailleurs sociaux ont aussi travaillé pour le Ministère de l'Agriculture pour aider à économiser de l'énergie lors des récoltes de sucre, et ils ont aussi travaillé à la réorganisation des transports en commun. Les travailleurs sociaux fréquen-

-tent une école où on leur dispense des cours de politique, de communication sociale, de développement durable, avec l'objectif d'insuffler les valeurs et les convictions qui caractérisent un travailleur social. On leur apprend aussi à remplacer les ampoules et on leur explique la nécessité des économies d'énergie. Dans le cadre de l'ALBA, les travailleurs sociaux se rendent dans d'autres pays pour aider à mettre en place des programmes d'économies d'énergie – comme en Haïti où ils ont visité 93.000 foyers et installé plus de 2 millions d'ampoules à faible consommation. Similaire au programme médical cubain, où plus de 20.000 médecins travaillent à l'étranger pour aider dans les crises sanitaires, les travailleurs sociaux voyagent à travers le monde pour aider dans les crises énergétiques. Fidel Castro, qui avait fondé ce programme, appelle les travailleurs sociaux les « médecins de l'âme ».

e-mail : [laurie@solarenergy.org](mailto:laurie@solarenergy.org)

## Le Nouvel Ordre Mondial n'est pas inévitable

*Financial Times*, Déc 2008 : Gideon Rachman, un ancien du groupe Bilderberg, écrivait : « pour la première fois de ma vie, je crois que la formation d'une sorte de gouvernement mondial est plausible », lequel « impliquerait beaucoup plus que la co-opération entre nations. Ce serait une entité avec les caractéristiques d'un état, soutenu par un ensemble de lois. » Pour lui, « le cœur de la crise financière internationale est que nous avons des marchés financiers mondiaux et pas de législation mondiale ». Rachman affirme néanmoins que « toute poussée vers un gouvernement mondial sera un processus lent et douloureux. » Le principal problème dans cette poussée, pour Rachman, peut être expliqué avec un exemple de l'UE qui « a souffert d'une série de défaites humiliantes dans des référendums, quand les plans pour une 'Union encore plus large' ont été portés à la connaissance des votants. **En général, l'Union a progressé plus vite quand les accords à long terme ont été scellés par des technocrates et des politiciens—et passés en force sans être portés à la connaissance des votants. La gouvernance internationale tend à être efficace seulement quand elle est anti-démocratique.** »

En nov 2008, un rapport du US National Intelligence Council (NIC), nommé *Global Trends 2025: A Transformed World*, indique que « d'ici 2025, les états-nations ne seront plus les seuls —et souvent non plus les plus importants acteurs une la scène mondiale internationale(..) Le besoin d'une gouvernance mondiale augmentera plus vite que les mécanismes existants ne peuvent assumer (..) » Le rapport par ailleurs constate que « les meilleures performances économiques de beaucoup de gouvernements autoritaires pourraient semer des doutes chez certains quant à l'idée que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement. » Le rapport cite des sondages indiquant que les populations de certains pays en développement préfèrent l'efficacité à la démocratie.

Deux exemples parmi d'autres, cités par Andrew Marshall dans l'article « *Bientôt: un gouvernement mondial, une monnaie et une banque mondiales* » (août 2009), et qui conclut par ces mots: « **Ce à quoi nous assistons est la création d'un Nouvel Ordre Mondial, contrôlé par une structure de gouvernement mondial totalitaire.** » Il propose que les peuples pèsent de tout leur poids contre ces « solutions » et fassent émerger un Ordre Mondial des Peuples, fondé sur la gouvernance et l'économie locales, qui alliées à l'Internet constituent « les moyens et possibilités de forger les manifestations de cultures et de sociétés les plus diverses que l'humanité aie jamais (Suite, p 24)

# 2009 SANS OGM

## Adresses utiles

*Les collectifs locaux : Pour les trouver, tapez les mots-clé sur Internet.*

### Monde Solidaire

Site : [www.mondesolidaire.org](http://www.mondesolidaire.org)

### Réseau Semences Paysannes

Cazalens 81 600 BRENS- Tel: 05 63 41 72 86  
courriel: [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)  
Site: [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

### Nature et Progrès

Fédération Internationale de l'Agriculture Biologique  
16, rue Carnot—30100 ALES  
[np@natureetprogres.org](mailto:np@natureetprogres.org)  
Tel : 04 66 91 21 94  
Site: [www.natureetprogres.org](http://www.natureetprogres.org)

### Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF)

Site: [www.mdrgf.org](http://www.mdrgf.org)

Retrouvez les numéros précédents du bulletin sur:

[www.monde-solidaire.org](http://www.monde-solidaire.org),

<http://.atos.ouvaton.org> (rubrique Agri-cultures)

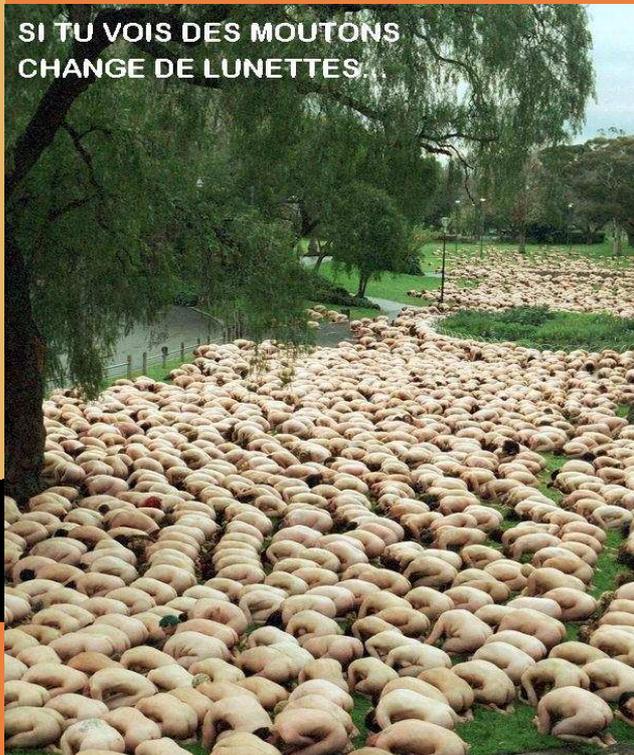
## Nouvelle entrave aux médicaments génériques

Sous prétexte de violation des brevets, les autorités douanières européennes renforcent leur entrave au commerce légitime des médicaments génériques du Sud. En mai dernier, une nouvelle saisie d'un lot d'antibiotiques indiens en transit a eu lieu au sein de l'Union européenne, à Francfort cette fois-ci. Sous la pression des ONG, les autorités néerlandaises ont quant à elles avoué récemment avoir saisi 17 lots de médicaments génériques en transit durant l'année 2008.

<http://www.evb.ch/fr/p25016127.html>

## Ste SCIENCE, PRIEZ POUR NOUS...

SI TU VOIS DES MOUTONS  
CHANGE DE LUNETTES.



Après les moutons et les cochons, QUI n'a pas eu sa piqûre ?

*(Suite de la p 23) connues. » Pour lui, « La réponse se trouve dans l'internalisation individuelle de la destination et du pouvoir humain, et dans un rejet de l'externalisation du pouvoir et de la destinée humaine vers une autorité mondiale à laquelle peu de gens sélectionnés ont accès. Internaliser la destinée et le pouvoir humains, c'est réaliser le don de l'esprit humain, lequel a la capacité d'engager la pensée au-delà du matériel, tel que nourriture et abri, et de s'aventurer dans le royaume du conceptuel. Chaque individu possède, en lui-même, la capacité d'exercer un esprit critique sur lui-même et sa vie; maintenant il est temps d'utiliser cette faculté dans le but d'internaliser les concepts et les questions du pouvoir humain et de la destinée : Pourquoi sommes-nous ici ? Où allons-nous ? Où devrions-nous aller ? Comment y parvenir ?*

*Les soi-disant réponses à ces questions nous sont offertes par une minuscule élite mondiale qui a peur des répercussions, de ce qui pourrait prendre place, si les peuples du monde commençaient à répondre eux-mêmes à ces questions. Je ne connais pas les réponses à ces questions, mais je sais que les réponses se trouvent dans la pensée et l'esprit humain, lesquels ont surmonté et continueront à surmonter le plus grand des défis de l'humanité, et qui, sans aucun doute, triompheront du Nouvel Ordre Mondial. »*

[http://www.newdawnmagazine.com/Article/A\\_Global\\_Central\\_Bank\\_Global\\_Currency\\_World\\_Government.html](http://www.newdawnmagazine.com/Article/A_Global_Central_Bank_Global_Currency_World_Government.html)